



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

En collaboration avec le groupe des experts de la société civile

LE BILAN DE LA GOUVERNANCE BUDGETAIRE DE FELIX TSHISEKEDI DE 2022 A 2025 :

Irréalisme et non crédibilité du budget, dépassements budgétaires, fléau de la corruption et détournements, des marchés de gré à gré, budgétisation non exhaustive, dépenses irrationnelles, absence d'un plan de développement, etc.

Contact : (+243) 897 580 434
820 561 279
823 007 510

Kinshasa, Novembre 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES ACRONYMES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE D'ELABORATION ET STRUCTURE DES LOIS DE	7
I.1 Contexte d'élaboration.....	7
I.2 Analyse du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025	8
II. EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE 2022 A FIN JUIN 2024	11
II.1. Recettes mobilisées	11
II.1.1. Recettes du Budget général	11
II.1.2. Recettes des Budgets annexes.....	11
II.1.3. Recettes des Comptes spéciaux.....	11
II.2. Dépenses exécutées	15
II.2.1. Dépenses du Budget général	15
II.2.2. Dépenses des Budgets annexes.....	16
II.2.3. Dépenses des Comptes spéciaux.....	16
II.2.4. Eclatement des Dépenses du budget Général	22
a. Dépenses du budget général par Rubrique budgétaire	22
b. Dépenses du budget général par Fonction	23
III. CONFIGURATION DU BUDGET DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE DE 2022 A 2025	28
IV. LES OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES POUR L'ANNEE 2023 ..	33
V. RECOMMANDATIONS ET REFORMES PROPOSEES	38
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	50

LISTE DES ACRONYMES

BPO	: Budget Pour Ordre
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CPCM	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
DGRC	: Direction Générale de Reddition des Comptes
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et des Participations
DGPPB	: Direction Générale des Politiques et Préparation Budgétaire
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FC	: Franc Congolais
LOFIP	: Loi Relative aux Finances Publiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ODEP	: Observatoire de la Dépense Publique
OMD	: Objectifs Millénaires pour le Développement
ONG	: Organisations non Gouvernementales
PAG	: Plan d'Action du Gouvernement
PDL145T	: Programme de Développement de 145 Territoires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PTR	: Plan de Trésorerie
RDC	: République Démocratique du Congo
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Evolution des indicateurs macroéconomiques de 2022 à 2025
Tableau 2	Structure du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025
Tableau 3	Recettes du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025
Tableau 4	Dépenses du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025
Tableau 5	Dépenses du Budget général par rubrique budgétaire de 2022 à 2025
Tableau 6	Dépenses du Budget général par grande fonction de 2022 à 2025
Tableau 7	Dépenses du Budget général par Financement de 2022 à 2025
Tableau 8	Dépenses des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation moyen 2022-2025

Graphique N°2 : Evolution du taux de change moyen 2022-2025

Graphique N°3 : Evolution du budget Général 2022-2025 en Milliards de FC

Graphique n°4 : Evolution des recettes courante (Prévision et réalisation en milliard de FC) 2022-2024

Graphique N°5 : Evolution des ressources Extérieures 2022-2025

Graphique N°6 : Evolution du budget du pouvoir central

Graphique N°7 : Evolution des rubriques budgétaires

Graphique N°8 : Evolution de la catégorie des dépenses

Graphique N°9 : Evolution des parts des budgets par source de financement

Graphique N°10 : Budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025

INTRODUCTION

La présente étude porte sur la situation budgétaire de 2022 à 2025. Elle se base sur les statistiques de la Chaîne informatisée de la dépense publique et des Administrations financières, en lien avec le Plan de Trésorerie du secteur public et intègre également les statistiques des Budgets Annexes et des Comptes Spéciaux.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude se structure autour des cinq points, à savoir :

- Contexte d'élaboration et Structure des Lois de finances de 2022 à 2025 ;
- Exécution des Lois de finances de 2022 à fin juin 2024 ;
- Configuration du budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025 ;
- Observation de la cour des comptes sur la reddition des comptes 2023 ; année la plus proche
- Recommandations et Reformes proposées par l'ODEP.

Depuis 2019, la République démocratique du Congo connaît un changement au sommet de l'Etat avec l'avènement d'un nouveau Président de la République issu des élections controversées tenues en décembre 2018.

Pour gérer le pays, un accord avait été conclu entre le Président sortant et l'actuel Président pour une gestion commune de l'Etat. Au bout de deux ans, le Président actuel a jugé que ledit accord ne lui permettait pas de mettre en application les politiques publiques conformes à sa vision de développement du pays.

Au mois de décembre 2020, le Président de la République a mis fin à cet accord. L'objectif principal était de se débarrasser des pesanteurs de l'ancien régime, d'acquérir une nouvelle majorité et ainsi avoir les mains mises libres pour asseoir le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) basé essentiellement sur :

- ✓ La lutte contre la pauvreté ;
- ✓ L'amélioration du social de la population ;
- ✓ La fin de la guerre à l'Est du pays, la restauration de l'autorité de l'Etat ;
- ✓ La relance de l'économie du pays ;
- ✓ La lutte contre la corruption.¹

De manière générale, la société civile depuis 2014 jusqu'aujourd'hui a relevé les faiblesses globales ci-après dans la gouvernance budgétaire :

- Depuis 2023 les lois des finances 2024 et aujourd'hui 2025, ainsi que le cadre des dépenses à moyen terme sont élaborés sans le plan national stratégique de développement (PNSD). Le pays navigue à vue sans boussole.

¹ PAG 2021-2023

- Une budgétisation non exhaustive. Les délais accordés aux Ministères techniques pour la présentation de leurs propositions restent toujours trop courts ;
- Des dépenses irrationnelles. Entre 2017 et 2019 par exemple, les dépenses courantes qui représentaient 66,4% du budget ont été exécutées à 91% tandis que les dépenses en capital qui représentent en prévision 33,6% du budget n'ont été exécutées qu'à 9% ;
- Une budgétisation déconnectée des politiques publiques : le processus de programmation/budgétisation souffre d'un manque d'ancrage du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;
- Une budgétisation déconnectée de la lutte contre la pauvreté, il revient d'après les différentes revues des Objectifs Millénaires pour le Développement (OMD) et Objectifs de Développement Durable (ODD) retenus dans les quatre piliers de PNSD que très peu de ces objectifs ont pu être atteints ;
- En rapport avec le New Deal, la principale leçon tirée est celle d'une budgétisation désarticulée ne permettant pas une convergence des efforts, actions et programmes vers la résolution de la fragilité et la marche vers la résilience.
- Le non-respect de la procédure d'encaissement et de décaissement des fonds, selon les chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté, au détriment des ministères à caractère social et économique ;
- Trop de régimes fiscaux spéciaux (exonérations, taux particuliers, exemptions, etc.) appliqués aux personnes physiques et morales ; ce qui influe négativement sur le niveau de mobilisation des recettes publiques ;
- Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget ;
- La disparité entre les données de la Direction Générale de Reddition des Comptes (DGRC) et les états de suivi budgétaire produits et publiés par le ministre du Budget.

Et pour finir, notez que cette mauvaise gouvernance ne s'arrête pas en 2021 ou 2022. Au 31 janvier 2023, la situation de nos finances publiques est très préoccupante, avec un déficit budgétaire de 491 milliards de Francs Congolais.

Une gouvernance budgétaire assise sur des telles faiblesses n'a permis ni de créer des richesses ni d'améliorer les conditions sociales de la population, et encore moins d'être susceptible de rendre effective la décentralisation, telle que prévu par la Constitution. Elle place difficilement le pays sur la voie vers l'émergence.

Ce bilan largement négatif ne peut pas être mis totalement sur le dos du gouvernement. Il est partagé avec le gouvernement bis de la Présidence de la République : un Directeur de Cabinet, trois adjoints, 17 conseillers principaux à la tête de 17 collèges de conseillers, des conseillers spéciaux, des conseillers privés tous ayant rang de Ministres et assumant des tâches propres aux Ministères Sectoriels du Gouvernement.

SAMA LUKONDE et Madame JUDITH SUMINWA sont des premiers Ministres faibles et affaiblis entre autre par le gouvernement du Président Felix TSHISEKEDI qui fonctionne comme s'il était dans un régime Présidentiel alors que notre constitution a instauré en RDC un Régime à la française semi-présidentiel. Cette pagaille, ce dysfonctionnement institutionnel ne laisse pas les premiers Ministres assumer les pouvoirs que leur donne la Constitution.

Le présent document présente en détail les dysfonctionnements observés par l'ODEP d'une part et les réformes proposées et non prises en compte depuis six années soit de 2019 à 2024.



Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)

I. CONTEXTE D'ELABORATION ET STRUCTURE DES LOIS DE FINANCES DE 2022 A 2025

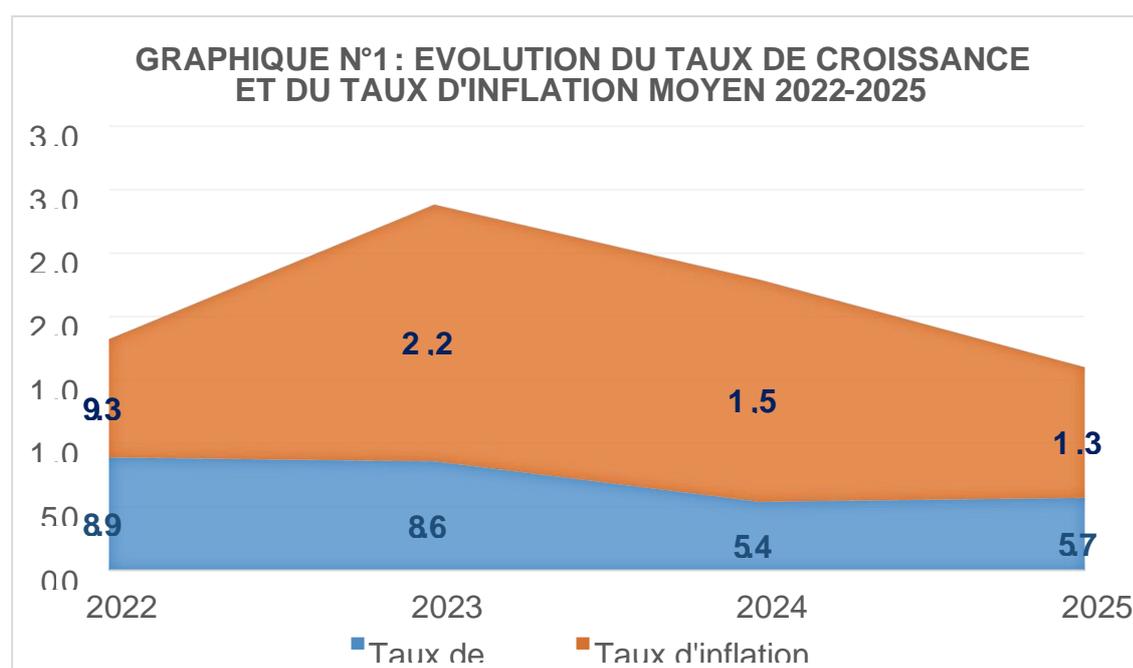
I.1 Contexte d'élaboration

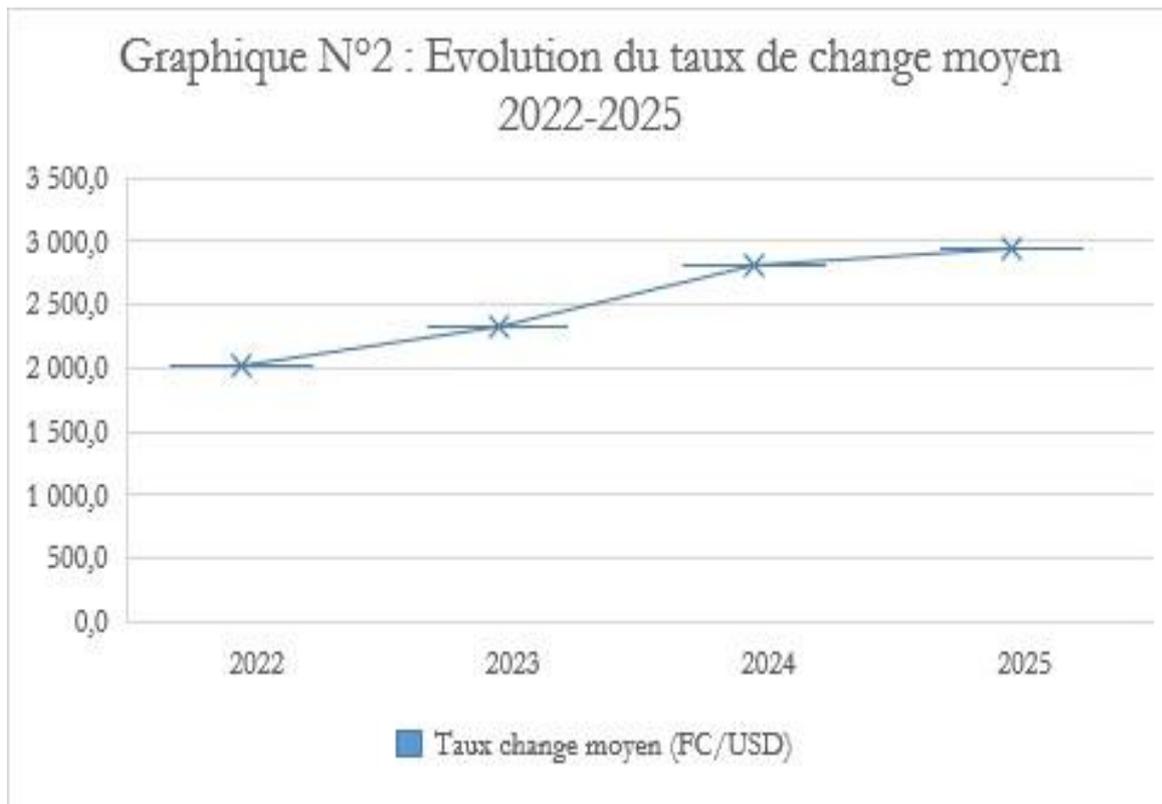
Dans un environnement économique particulièrement hostile, caractérisé notamment par la crise humanitaire dans l'Est du pays, le conflit russo-ukrainien et dans le Moyen-Orient, les principaux agrégats macroéconomiques ont évolué de la manière ci-après :

Tableau 1 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de 2022 à 2025

Cadrage macroéconomique	2022	2023	2024		2025
	Hist.	Hist.	LF	Actualisé	Projections
Taux de croissance	8,9%	8,6%	6,4%	5,4%	5,7%
Déflateur PIB	8,9	10,1	10,6	11,8	11,8
Taux d'inflation moyen	9,3%	20,2%	10,9%	17,5%	10,3%
Taux d'inflation fin période	13,1%	23,7%	10,4%	11,3%	9,2%
Taux de croissance mine	21,90%	18,17%	4,95%	8,82%	5,30%
Taux change moyen (FC/USD)	2 008,4	2 329,2	2 518,3	2 802,8	2 954,4
Taux change fin période (FC/USD)	2 016,9	2 673,5	2 535,5	2 932,1	2 976,6
PIB réel en milliards FC	14 899,7	16 175,2		17 059,9	18 036,1
PIB nominal en milliards FC	132 063,7	163 777,4	179 338,3	201 905,2	213 544,4

Source : Note de cadrage macroéconomique, CPCM, 2024





Commentaire :

L'évolution de la croissance durant la période **2022-2025** a connu une baisse passant de 8,90% en 2022 à 5,70% projeté par la loi de finances 2025 ce qui dénote un ralentissement de l'activité économique. Par ailleurs, il se constate une certaine stabilité au niveau du taux d'inflation au cours de la même période.

En ce qui concerne le taux de change moyen, il est passé de 2.008,40 en 2022 à 2.954,40 pour 1 dollar occasionnant ainsi une perte du pouvoir d'achat de la population d'environ 47,10%.

I.2 Analyse du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025

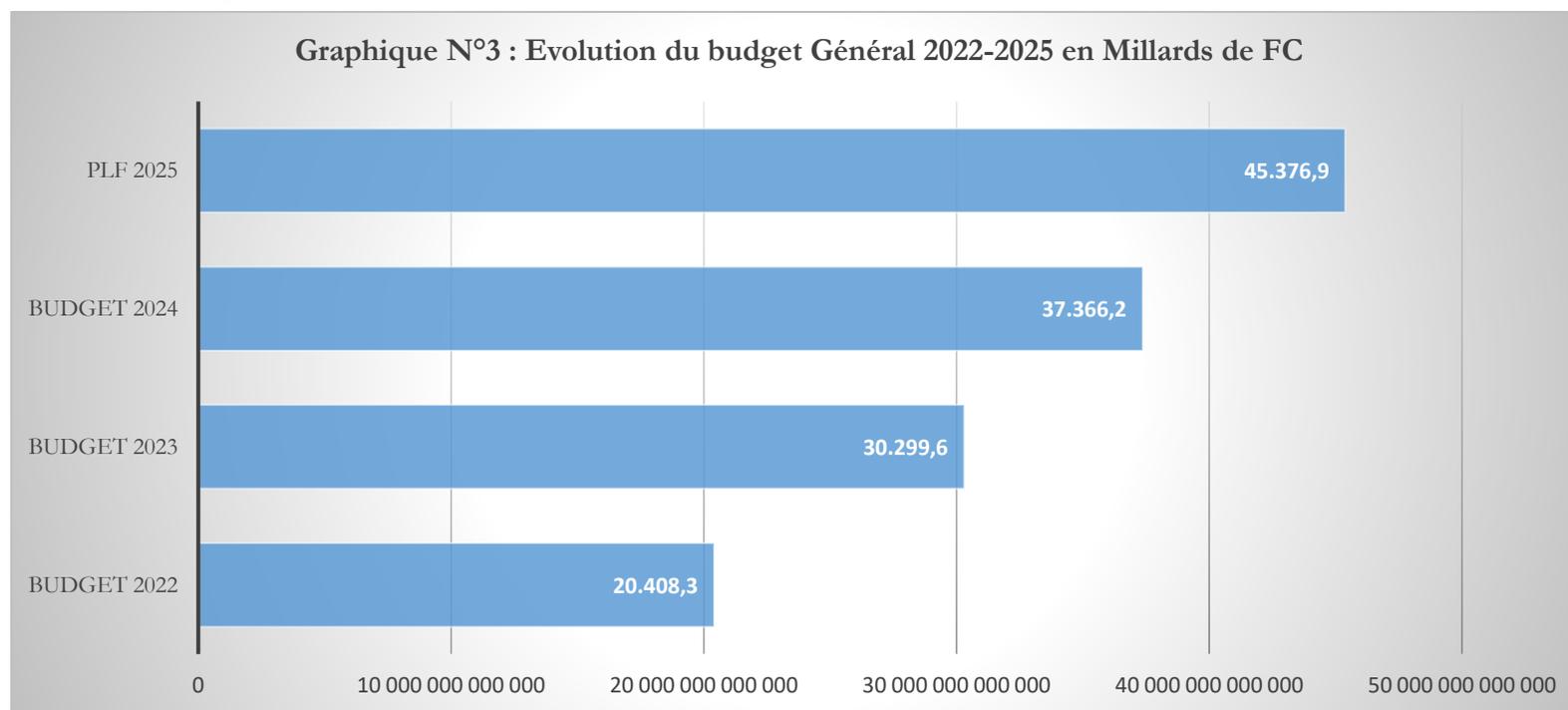
L'analyse des prévisions du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025 montre que le principe d'équilibre entre les recettes et les dépenses était respecté et elles se présentent comme suit :

Tableau 2 : Structure du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025

	RECETTES	BUDGET 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024		PLF 2025	
		(EN FC)	(EN \$USD)						
A	BUDGET GENERAL	20 408 330 686 833	10 161 487 098	30 299 631 685 019	13 008 600 243	37 366 273 942 286	14 837 896 177	45 376 945 297 405	15 359 106 857
1	RECETTES INTERNES	14 755 887 850 062	7 347 086 163	22 786 473 012 183	9 782 961 108	25 446 640 436 351	10 104 689 845	31 719 145 101 791	10 736 239 203
2	RECETTES EXTERIEURES	5 652 442 836 771	2 814 400 934	7 513 158 672 836	3 225 639 135	11 919 633 505 936	4 733 206 332	13 657 800 195 614	4 622 867 654
B	BUDGETS ANNEXES	409 966 145 608	204 125 745	541 914 354 613	232 661 152	720 420 000 000	286 073 939	788 989 271 833	267 055 670
C	COMPTES SPECIAUX	1 434 712 561 829	714 355 986	1 566 713 036 478	672 639 978	2 899 338 676 940	1 151 307 897	3 680 839 771 037	1 245 884 028
	RECETTES TOTALES	22 253 009 394 270	11 079 968 828	32 408 259 076 111	13 913 901 372	40 986 032 619 226	16 275 278 013	49 846 774 340 275	16 872 046 554
	DEPENSES	BUDGET 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024		BUDGET 2025	
		(EN FC)	\$USD						
A	BUDGET GENERAL	20 408 330 686 833	10 161 487 098	30 299 631 685 019	13 008 600 243	37 366 273 942 286	14 837 896 177	45 376 945 297 405	15 359 106 857
1	DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	955 801 562 979	475 901 993	1 006 872 707 493	432 282 632	1 146 860 486 729	455 410 589	1 675 436 611 125	567 098 772
2	FRAIS FINANCIERS	261 435 094 933	130 170 830	630 649 795 606	270 758 112	220 164 435 262	87 425 817	331 360 527 218	112 158 315
3	DEPENSES DE PERSONNEL	6 313 784 267 000	3 143 688 641	7 673 723 678 800	3 294 574 823	8 740 544 334 098	3 470 811 394	10 152 670 961 686	3 436 457 813
4	BIENS ET MATERIELS	321 488 692 028	160 072 043	389 465 805 251	167 210 117	484 886 603 752	192 545 211	755 593 613 299	255 751 968
5	DEPENSES DE PRESTATIONS	790 951 697 640	393 821 797	1 564 638 068 802	671 749 128	1 130 836 771 220	449 047 679	1 564 473 575 036	529 540 203
6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	4 510 504 456 759	2 245 819 785	7 414 115 697 125	3 183 116 820	7 065 523 101 873	2 805 671 724	8 260 832 273 340	2 796 111 655
7	EQUIPEMENTS	3 818 992 948 795	1 901 510 132	6 867 071 772 858	2 948 253 380	12 754 038 925 771	5 064 543 115	14 428 080 226 965	4 883 590 654

8	CONSTRUCTIONS, REFECTIONS, REHABILITATIONS	3 435 371 966 698	1 710 501 875	4 753 094 159 084	2 040 655 229	5 823 419 283 581	2 312 440 648	8 208 497 508 736	2 778 397 478
B	BUDGETS ANNEXES	409 966 145 608	204 125 745	541 914 354 613	232 661 152	720 420 000 000	286 073 939	788 989 271 833	267 055 670
C	COMPTES SPECIAUX	1 434 712 561 829	714 355 986	1 566 713 036 478	672 639 978	2 899 338 676 940	1 151 307 897	3 680 839 771 037	1 245 884 028
	DEPENSES TOTALES	22 253 009 394 270	11 079 968 828	32 408 259 076 111	13 913 901 372	40 986 032 619 226	16 275 278 013	49 846 774 340 275	16 872 046 554
	SOLDE	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Ministère du budget, 2024



Ce graphique présente une situation financière très positive des prévisions budgétaires 2022 à 2025

II. EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE 2022 A FIN JUIN 2024

II.1. Recettes mobilisées

Les recettes publiques mobilisées de 2022 à fin juin 2024 s'élèvent respectivement à :

- En 2022 : **26.160,7 milliards de FC** contre des prévisions de **22.253,0 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **117,6%** ;
- En 2023 : **30.823,9 milliards de FC** sur des prévisions de **32.456,8 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **95,0%** ;
- Au premier semestre 2024 : **17.200,2 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **20.493,0 milliards de FC**, soit un taux de réalisations de **83,9%**.

Elles se subdivisent en :

II.1.1. Recettes du Budget général

- En 2022 : **23.863,2 milliards de FC** contre les prévisions de **20.408,3 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **116,9 %** ;
- En 2023 : **29.092,9 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **30.299,6 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **96,0%** ;
- A fin juin 2024 : **16.902,4 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **18.683,1 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **90,5%**.

II.1.2. Recettes des Budgets annexes

- En 2022 : **309,1 milliards de FC** contre les prévisions de **409,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **75,4 %** ;
- En 2023 : **168,3 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **541,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **31,1%** ;
- A fin juin 2024 : **22,0 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **360,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **6,1%**.

II.1.3. Recettes des Comptes spéciaux

- En 2022 : **1.988,4 milliards de FC** contre les prévisions de **1.434,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **138,6 %** ;
- En 2023 : **1.562,7 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **1.615,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **96,7%** ;
- A fin juin 2024 : **275,7 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **1.449,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **19,0%**.

Toutes ces recettes sont ventilées et structurées dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3 : Recettes du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025

N°	RUBRIQUES	BUJDET 2022					BUDGET 2023				
		VOTE		REALISATION		Tx réal. (%)	VOTE		REALISATION		Tx réal. (%)
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	
I.	BUDGET GENERAL	20 408 330 686 833	10 161 487 098	23 863 203 220 405	11 881 698 477	116,9	30 299 631 685 019	13 008 600 243	29 092 917 844 074	12 490 519 425	96
I.1.	RECETTES INTERNES	14 755 887 850 062	7 347 086 163	18 432 841 466 955	9 177 873 664	124,9	22 786 473 012 183	9 782 961 108	20 157 167 514 038	8 654 116 226	88,5
I.1.1.	RECETTES COURANTES	14 755 887 850 062	7 347 086 163	18 432 841 466 955	9 177 873 664	124,9	22 486 473 012 183	9 654 161 520	19 831 869 282 675	8 514 455 299	88,2
I.1.1.1	Recettes des Douanes et Accises	4 565 868 327 074	2 273 385 943	3 854 869 422 924	1 919 373 343	84,4	4 949 459 787 207	2 124 961 269	5 015 436 004 058	2 153 286 967	101,3
I.1.1.2	Recettes des Impôts	7 254 997 750 280	3 612 327 101	11 470 689 404 108	5 711 357 003	158,1	13 586 904 964 103	5 833 292 531	11 722 590 017 805	5 032 882 542	86,3
I.1.1.3	Recettes non Fiscales	2 935 021 772 708	1 461 373 119	3 107 282 639 924	1 547 143 318	105,9	3 950 108 260 873	1 695 907 720	3 093 843 260 811	1 328 285 789	78,3
I.1.2	RECETTES Exceptionnelles	0	0	0	0		300 000 000 000	128 799 588	325 298 231 363	139 660 927	108,4
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	5 652 442 836 771	2 814 400 934	5 430 361 753 449	2 703 824 813	96,1	7 513 158 672 836	3 225 639 135	8 935 750 330 036	3 836 403 199	118,9
I.2.1.	APPUI BUDGETAIRES	2 878 115 000 000	1 433 038 737	280 909 048 000	139 867 082	9,8	2 553 783 542 310	1 096 420 892	1 458 655 196 928	626 247 294	57,1
I.2.2.	FINANCEMENT DES INVEST.	2 774 327 836 771	1 381 362 197	5 149 452 705 449	2 563 957 730	185,6	4 959 375 130 526	2 129 218 243	7 477 095 133 108	3 210 155 905	150,8
II.	BUDGETS ANNEXES	409 966 145 608	204 125 745	309 103 908 525	153 905 551	75,4	541 914 354 613	232 661 152	168 343 532 622	72 275 259	31,1
III.	COMPTES SPECIAUX	1 434 712 561 829	714 355 986	1 988 397 550 082	990 040 605	138,6	1 615 236 769 759	693 472 767	1 562 669 508 957	670 903 962	96,7
	TOTAL RECETTES / FC	22 253 009 394 270	11 079 968 828	26 160 704 679 012	13 025 644 632	117,6	32 456 782 809 392	13 934 734 162	30 823 930 885 653	13 233 698 646	95

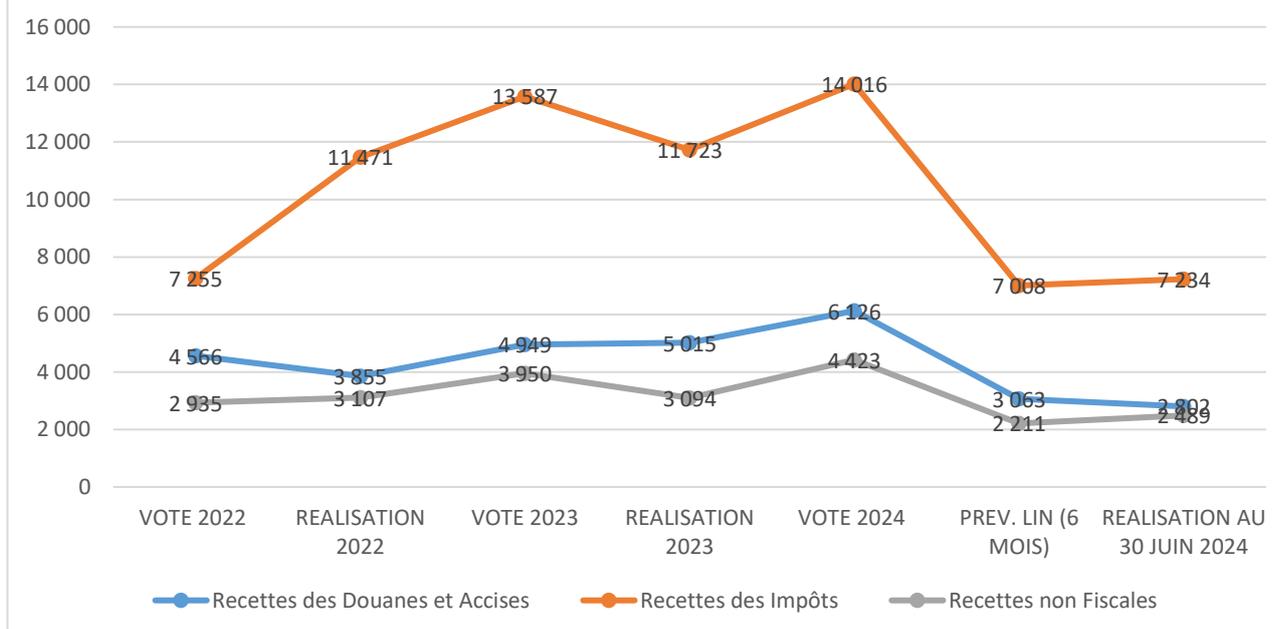
Source : Canevas des recettes, DGPPB, octobre 2024

Tableau 3 : Recettes du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025 (suite)

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2024						BUDGET 2025		
		VOTE		PREV. LIN (6 MOIS)		REALISATION AU 30 JUIN		Tx réal. (%)	PROJET	
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)
I.	BUDGET GENERAL	37 366 273 942 286	14 837 896 177	18 683 136 971 143	7 418 948 088	13 705 453 377 619	5 442 343 397	73,4	45 376 945 297 405	15 359 106 857
I.1.	Recettes internes	25 446 640 436 351	10 104 689 845	12 723 320 218 175	5 052 344 922	13 271 061 377 619	5 269 849 255	104,3	31 719 145 101 791	10 736 239 203
I.1.1.	Recettes courantes	24 565 225 268 384	9 754 685 807	12 282 612 634 192	4 877 342 904	12 517 523 377 619	4 970 624 381	101,9	30 792 856 495 207	10 422 710 701
I.1.1.1	Recettes des Douanes et Accises	6 126 062 611 808	2 432 618 279	3 063 031 305 904	1 216 309 139	2 802 165 000 000	1 112 720 883	91,5	7 539 033 944 917	2 551 798 655
I.1.1.2	Recettes des Impôts	14 016 486 683 713	5 565 852 632	7 008 243 341 856	2 782 926 316	7 233 820 000 000	2 872 501 291	103,2	15 898 004 840 080	5 381 128 094
I.1.1.3	Recettes non Fiscales	4 422 675 972 863	1 756 214 896	2 211 337 986 431	878 107 448	2 481 538 377 619	985 402 207	112,2	7 355 817 710 210	2 489 783 953
I.1.2	Recettes Exceptionnelles	881 415 167 967	350 004 038	440 707 583 983	175 002 019	753 538 000 000	299 224 874	171	926 288 606 584	313 528 502
I.2.	Recettes Extérieures	11 919 633 505 936	4 733 206 332	5 959 816 752 968	2 366 603 166	434 392 000 000	172 494 143	7,3	13 657 800 195 614	4 622 867 654
I.2.1.	Appuis Budgétaires	473 267 902 229	187 931 502	236 633 951 114	93 965 751	434 392 000 000	172 494 143	183,6	1 521 516 000 000	515 000 000
I.2.2.	Financement des Invest.	11 446 365 603 707	4 545 274 830	5 723 182 801 854	2 272 637 415	0	0	0	12 136 284 195 614	4 107 867 654
II.	Budgets annexes	720 420 000 000	286 073 939	360 210 000 000	143 036 969	88 717 041 692	35 228 941	24,6	788 989 271 833	267 055 670
III.	Comptes spéciaux	2 899 338 676 940	1 151 307 897	1 449 669 338 470	575 653 948	823 526 831 220	327 016 968	56,8	3 680 839 771 037	1 245 884 028
	Total Recettes / FC	40 986 032 619 226	16 275 278 013	20 493 016 309 613	8 137 639 006	14 617 697 250 531	5 804 589 306	71,3	49 846 774 340 275	16 872 046 554

Source : Canevas des recettes, DGPPB, octobre 2024

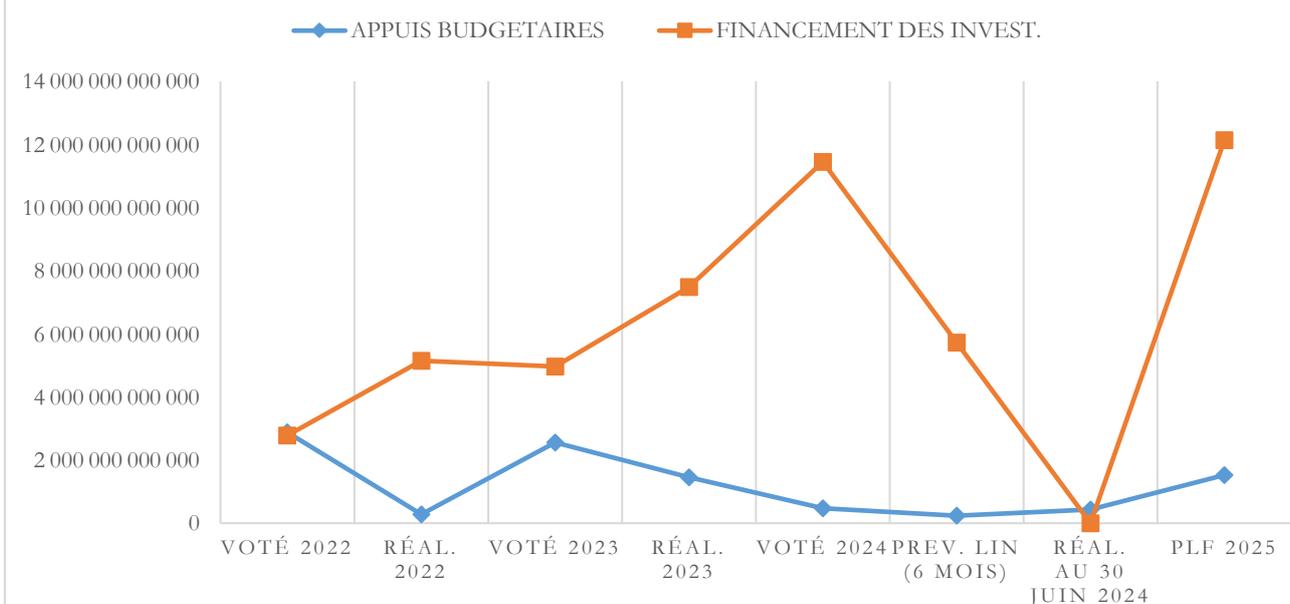
Graphique n°4 : Evolution des recettes courante (Previsions et réalisation en milliard de FC) 2022-2024



Commentaire :

Au travers de ce graphique nous pouvons noter une augmentation des prévisions des recettes des administrations financières en terme prévisionnel avec une belle performance des recettes fiscale mobilisées par la Direction Générale des Impôts pour montant de 14 000 milliards de francs congolais.

GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES 2022-2025



II.2. Dépenses exécutées

Les dépenses de l'Etat exécutées de 2022 à fin juin 2024 s'élèvent respectivement à :

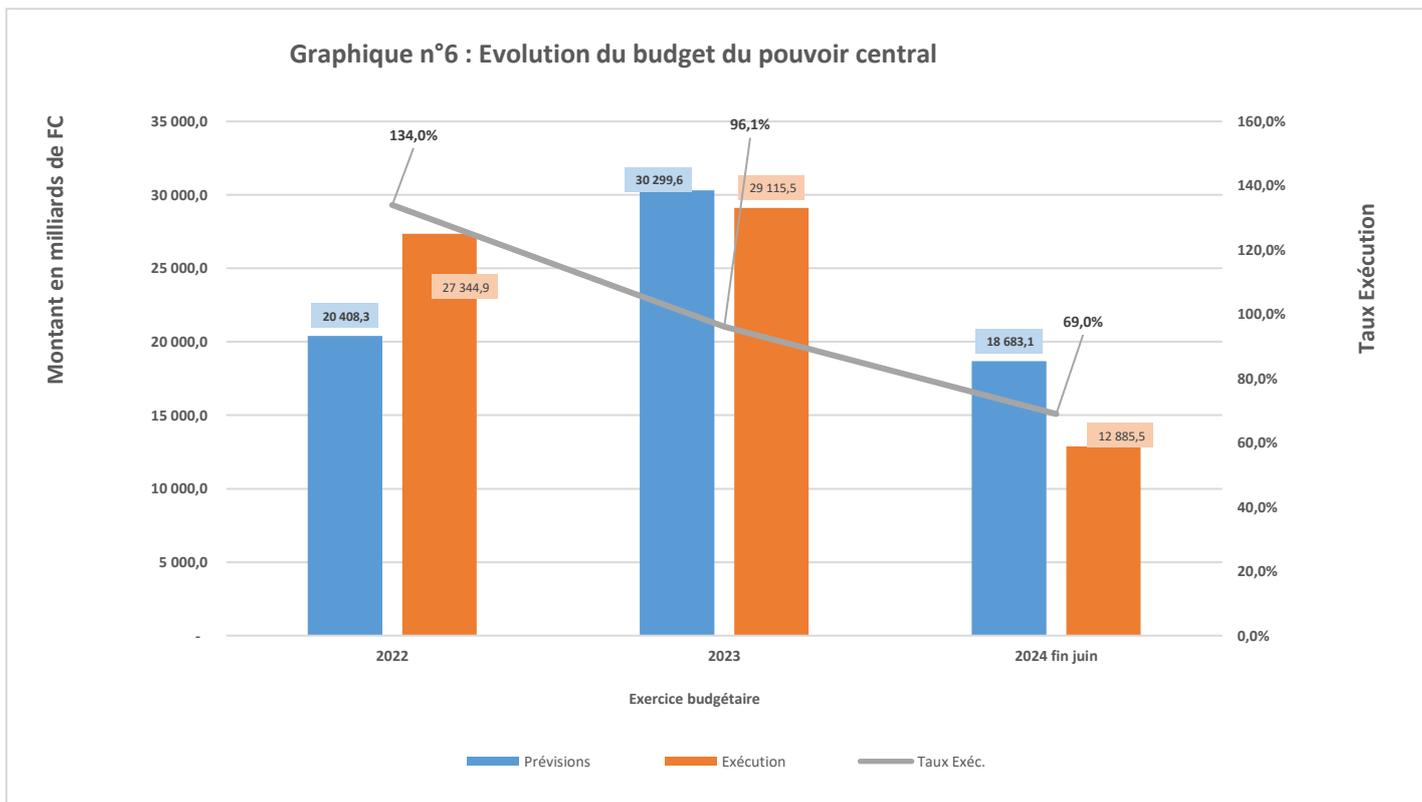
- En 2022 : **28.641,2 milliards de FC** contre des prévisions de **22.253,0 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **128,7%** ;
- En 2023 : **29.115,5 milliards de FC** sur des prévisions annuelles de **32.456,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **89,7%** ;
- Au 30 juin 2024 : **13.183,1 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **20.493,0 milliards de FC**, soit un taux de réalisations de **64,3%**.

Elles se répartissent en :

II.2.1. Dépenses du Budget général

- En 2022 : **27.344,9 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **20.408,3 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **134,0 %** ;
- En 2023 : **29.115,5 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **30.299,6 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **90,4%** ;
- A fin juin 2024 : **12.885,5 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **18.683,1 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **69,0%**.

De manière globale, les prévisions budgétaires du pouvoir central sont restées constamment croissantes de 2022 à 2025. En ce qui concerne les exécutions, il y a lieu d'indiquer que ces données sont provisoires parce qu'elles n'ont pas encore fait d'une conciliation entre les Ministères des Finances et du Budget. Toutefois, le graphique ci-dessous démontre particulièrement qu'en 2022, les exécutions ont été supérieures aux prévisions et c'est favorisé par les performances des Administrations financières qui ont réalisé des recettes au-delà de leurs assignations. Pour les exercices 2023 et 2024, leurs exécutions sont inférieures aux enveloppes accordées.



II.2.2. Dépenses des Budgets annexes

- En 2022 : **299,8 milliards de FC** contre les prévisions de **409,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **73,1 %** ;
- En 2023 : **168,3 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **541,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **31,1%** ;
- A fin juin 2024 : **22,0 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **360,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **6,1%**.

II.2.3. Dépenses des Comptes spéciaux

- En 2022 : **996,5 milliards de FC** contre les prévisions de **1.434,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **69,5 %** ;
- En 2023 : **1.562,7 milliards de FC** contre les prévisions annuelles de **1.615,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **96,7%** ;
- A fin juin 2024 : **275,7 milliards de FC** contre des prévisions linéaires de **1.449,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **19,0%**.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau 4 suivant

Tableau 4 : Dépenses du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025

RUBRIQUES	BUDGET 2022					BUDGET 2023				
	VOTE		EXECUTION A FIN DECEMBRE 2022 (REDDI)		Taux d'exéc	VOTE		EXECUTION FIN DECEMBRE (TOFE)		Tau x d'ex éc (%)
	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	
A. BUDGET GENERAL	20 408 330 686 833	10 161 487 098	27 344 933 449 936	13 615 282 538	134	30 299 631 685 019	13 008 600 243	27 384 456 142 338	11 757 022 215	90,4
<i>dont celles sur ressources internes</i>	20 408 330 686 833	10 161 487 098	21 914 571 696 487	10 911 457 726	107,4	25 340 256 554 493	10 879 382 000	22 680 891 816 416	9 737 631 726	89,5
I. Dette publique et frais financiers	1 217 236 657 912	606 072 823	1 838 779 758 781	915 544 592	151,1	1 637 522 503 099	703 040 745	1 615 787 929 641	693 709 398	98,7
1.1. Dette publique	955 801 562 979	475 901 993	1 496 413 003 149	745 077 177	156,6	1 006 872 707 493	432 282 632	1 293 444 933 398	555 317 248	128,5
1.2. Frais financiers	261 435 094 933	130 170 830	342 366 755 632	170 467 415	131	630 649 795 606	270 758 112	322 342 996 243	138 392 150	51,1
II. Dépenses de personnel (Rémunérations)	6 176 000 000 000	3 075 084 644	7 184 616 521 143	3 577 283 669	116,3	7 130 000 000 000	3 061 136 871	7 131 512 451 483	3 061 786 215	100
III. Biens, matériels et prestations (FONCT.)	2 705 117 718 845	1 346 901 872	7 238 258 438 152	3 603 992 451	267,6	4 112 558 634 347	1 765 652 857	4 525 563 511 591	1 942 969 050	110
3.1. Institutions	993 096 000 000	494 471 221	1 677 420 707 615	835 202 503	168,9	1 231 729 196 437	528 820 709	1 712 988 803 790	735 440 840	139,1
3.2. Ministères	1 478 141 652 263	735 979 711	4 048 742 636 841	2 015 904 519	273,9	2 593 541 224 921	1 113 490 136	2 290 527 443 874	983 396 636	117,6
3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	22 750 000 000	11 327 425	16 365 759	8 149	0,1	22 750 000 000	9 767 302		0	0
3.4. Charges communes	211 130 066 582	105 123 515	1 512 078 727 938	752 877 279	716,2	264 538 212 989	113 574 709	522 047 263 927	224 131 575	197,3
IV. Transferts et subventions	10 520 708 493 249	5 238 353 163	2 125 998 564 917	1 058 553 358	20,2	4 577 018 405 408	1 965 060 281	2 132 533 557 921	915 564 811	46,6
4.1. Rétrocession aux Régies financières	2 664 076 529 740	1 326 467 103	1 003 609 503 547	499 705 987	37,7	1 256 903 124 918	539 628 681	961 547 426 367	412 823 041	76,5
4.2. Transfert aux Provinces et Etd (Fonctionnement)	4 536 324 378 645	2 258 675 751	375 719 786 416	187 074 182	8,3	738 321 975 634	316 985 221	253 553 621 542	108 858 673	34,3
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	515 088 122 966	256 466 901	628 400 075 812	312 885 917	122	1 508 292 182 806	647 558 038	883 855 013 969	379 467 205	58,6
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	76 142 932 158	37 912 235	28 098 560 199	13 990 520	36,9	523 289 872 536	224 665 066	33 577 496 043	14 415 892	6,4

4.5. Bourses d'études	15 000 000 000	7 468 632	1 416 909 799	705 492	9,4	15 000 000 000	6 439 979	-	-	0
4.6. TVA remboursable	2 664 076 529 740	1 326 467 103	-	-	0	265 000 000 000	113 772 969	-	-	0
4.7 Mise à la retraite	50 000 000 000	24 895 439	88 753 729 144	44 191 261	177,5	270 211 249 514	116 010 325		0	0
V. Dépenses d'investissements	4 731 793 176 539	2 356 001 382	8 830 316 394 019	4 396 692 090	186,6	11 618 532 142 165	4 988 207 171	6 993 221 862 730	3 002 413 645	60,2
5.1. Investissements sur ressources propres	4 951 793 176 539	2 465 541 315	3 399 954 640 570	1 692 867 278	68,7	6 659 157 011 639	2 858 988 928	2 289 657 536 808	983 023 157	34,4
5.1.1. Projets Gouvernement central	2 538 252 365 667	1 263 818 147	2 163 924 442 109	1 077 436 986	85,3	1 797 005 405 298	771 511 852	2 289 657 536 808	983 023 157	127,4
5.1.2. Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)		0		0			0		0	
5.1.2. Contrepartie des projets	111 503 855 044	55 518 749	1 103 422 581 567	549 403 795	989,6	150 000 000 000	64 399 794		0	0
5.1.3. Projets des Provinces	2 302 036 955 828	1 146 204 419	132 607 616 894	66 026 497	5,8	2 931 491 761 597	1 258 583 102		0	0
5.1.4. Fonds de péréquation	508 906 134 709	253 388 834	-	-	0	1 780 659 844 745	764 494 180		0	0
5.3. Investissements sur ressources extérieures	220 000 000 000	109 539 932	5 430 361 753 449	2 703 824 813	2 468,30	4 959 375 130 526	2 129 218 243	4 703 564 325 922	2 019 390 489	94,8
VI. Dépenses exceptionnelles	850 000 000 000	423 222 466	126 963 772 923	63 216 378	14,9	1 224 000 000 000	525 502 318	4 985 836 828 971	2 140 579 095	407,3
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	850 000 000 000	423 222 466	126 963 772 923	63 216 378	14,9	1 224 000 000 000	525 502 318	4 985 836 828 971	2 140 579 095	407,3
6.1.1. Opérations électorales	500 000 000 000	248 954 392		0	0	879 000 000 000	377 382 792	1 389 901 741 929	596 729 238	158,1
6.1.2. Réserve budgétaire	70 000 000 000	34 853 615	69 152 821 746	34 431 797	98,8	50 000 000 000	21 466 598		0	0
6.1.3. Réserve pour sinistres et calamités	60 000 000 000	29 874 527	55 002 926 877	27 386 440	91,7	75 000 000 000	32 199 897	27 481 984 936	11 798 894	36,6
6.1.4. Opérations de recensement et d'identification	220 000 000 000	109 539 932	2 808 024 300	1 398 140	1,3	220 000 000 000	94 453 031	-	-	0
6.1.5. Opérations de défense		0		0			0		0	
6.1.6. Dépenses sécuritaires		0		0			0	3 568 453 102 106	1 532 050 963	
B. BUDGETS ANNEXES	409 966 145 608	204 125 745	299 766 733 526	149 256 490	73,1	541 914 354 613	232 661 152	168 343 532 622	72 275 259	31,1
C. COMPTES SPECIAUX	1 434 712 561 829	714 355 986	996 454 100 877	496 143 249	69,5	1 615 236 769 759	693 472 767	1 562 669 508 957	670 903 962	96,7
TOTAL DÉPENSES	22 253 009 394 270	11 079 968 828	28 641 154 284 340	14 260 682 277	128,7	32 456 782 809 392	13 934 734 162	29 115 469 183 917	12 500 201 436	89,7

Source : Tableau synthèse, DGPPB, 2024

Tableau 4 : Dépenses du budget du Pouvoir central de 2022 à 2025 (suite)

RUBRIQUES	BUDGET 2024							BUDGET 2025	
	VOTE		PREVISIONS LINEAIRE		EXECUTION AU 30 JUIN (PTR)		Taux d'exéc (%)	PROJET	
	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)
A. BUDGET GENERAL	37 366 273 942 286	14 837 896 177	18 683 136 971 143	7 418 948 088	12 885 485 928 033	5 116 739 836	69	45 376 945 297 405	15 359 106 857
<i>dont celles sur ressources internes</i>	25 919 908 338 579	10 292 621 347	12 959 954 169 290	5 146 310 674	12 424 153 846 698	4 933 547 968	95,9	33 240 661 101 791	11 251 239 203
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	1 367 024 921 991	542 836 406	683 512 460 996	271 418 203	1 153 548 440 891	458 066 331	168,8	2 006 797 138 343	679 257 087
1.1. Dette publique	1 146 860 486 729	455 410 589	573 430 243 365	227 705 295	927 250 550 543	368 204 960	161,7	1 675 436 611 125	567 098 772
1.2. Frais financiers	220 164 435 262	87 425 817	110 082 217 631	43 712 909	226 297 890 348	89 861 371	205,6	331 360 527 218	112 158 315
II. DÉPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	8 125 021 236 950	3 226 391 310	4 062 510 618 475	1 613 195 655	4 133 756 897 598	1 641 487 074	101,8	9 609 496 650 000	3 252 605 148
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	4 056 999 033 016	1 611 007 042	2 028 499 516 508	805 503 521	2 065 420 074 652	820 164 426	101,8	4 844 403 337 387	1 639 724 931
3.1. Institutions	1 451 432 383 322	576 354 042	725 716 191 661	288 177 021	883 511 990 956	350 836 672	121,7	1 616 103 560 723	547 015 827
3.2. Ministères	2 291 824 615 406	910 068 147	1 145 912 307 703	455 034 074	942 495 083 696	374 258 462	85	2 740 576 492 376	927 625 404
3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	22 750 000 000	9 033 872	11 375 000 000	4 516 936		0	0	26 731 250 000	9 047 945
3.4. Charges communes	290 992 034 288	115 550 981	145 496 017 144	57 775 490	239 413 000 000	95 069 293	164,5	460 992 034 288	156 035 755
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	4 422 188 038 558	1 756 021 141	2 211 094 019 279	878 010 570	1 159 506 875 226	460 432 385	52,4	5 503 629 096 689	1 862 858 481
4.1. Rétrocession aux Régies financières	1 367 124 995 389	542 876 145	683 562 497 695	271 438 072	661 034 831 933	262 492 488	96,7	1 684 462 793 222	570 153 938
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	906 327 796 425	359 896 675	453 163 898 213	179 948 337	42 935 158 079	17 049 263	9,5	1 095 828 106 539	370 913 927
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	1 213 593 041 484	481 909 638	606 796 520 742	240 954 819	413 875 450 699	164 347 159	68,2	1 636 831 430 649	554 031 760

4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	369 780 000 000	146 837 152	184 890 000 000	73 418 576	41 661 434 515	16 543 476	22,5	381 051 003 541	128 977 459
4.5. Bourses d'études	10 000 000 000	3 970 933	5 000 000 000	1 985 466	-	-	0	29 500 000 000	9 985 107
4.6. TVA remboursable	285 150 955 746	113 231 528	142 575 477 873	56 615 764	-	-	0	223 393 407 959	75 613 799
4.7 Mise à la retraite	270 211 249 514	107 299 071	135 105 624 757	53 649 535	-	-	0	452 562 354 779	153 182 492
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	18 575 040 711 771	7 376 023 791	9 287 520 355 885	3 688 011 895	1 516 870 101 582	602 338 920	16,3	21 964 675 119 586	7 434 563 742
5.1. Investissements sur ressources propres	7 128 675 108 064	2 830 748 961	3 564 337 554 032	1 415 374 480	1 055 538 020 247	419 147 052	29,6	9 828 390 923 972	3 326 696 089
5.1.1. Projets Gouvernement central	1 696 017 733 150	673 477 240	848 008 866 575	336 738 620	1 055 538 020 247	419 147 052	124,5	2 739 386 076 048	927 222 474
5.1.2. Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)		0		0		0		957 215 257 205	323 996 499
5.1.2. Contrepartie des projets	100 978 000 000	40 097 685	50 489 000 000	20 048 842		0	0	104 735 004 756	35 450 516
5.1.3. Projets des Provinces	3 374 121 166 780	1 339 840 832	1 687 060 583 390	669 920 416		0	0	3 744 079 364 008	1 267 289 251
5.1.4. Fonds de péréquation	1 957 558 208 134	777 333 204	978 779 104 067	388 666 602		0	0	2 282 975 221 956	772 737 348
5.3. Investissements sur ressources extérieures	11 446 365 603 707	4 545 274 830	5 723 182 801 854	2 272 637 415	461 332 081 335	183 191 868	8,1	12 136 284 195 614	4 107 867 654
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	820 000 000 000	325 616 487	410 000 000 000	162 808 244	2 856 383 538 083	1 134 250 700	696,7	1 447 943 955 400	490 097 467
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	820 000 000 000	325 616 487	410 000 000 000	162 808 244	2 856 383 538 083	1 134 250 700	696,7	1 447 943 955 400	490 097 467
6.1.1. Opérations électorales	200 000 000 000	79 418 655	100 000 000 000	39 709 328	127 238 593 500	50 525 590	127,2	15 000 000 000	5 077 173
6.1.2. Réserve budgétaire	30 000 000 000	11 912 798	15 000 000 000	5 956 399		0	0	50 000 000 000	16 923 910
6.1.3. Réserve pour sinistres et calamités	40 000 000 000	15 883 731	20 000 000 000	7 941 866	11 700 000 000	4 645 991	58,5	85 000 000 000	28 770 647

6.1.4. Opérations de recensement et d'identification	50 000 000 000	19 854 664	25 000 000 000	9 927 332	27 857 753 000	11 062 126	111,4	133 500 000 000	45 186 840
6.1.5. Opérations de défense	500 000 000 000	198 546 639	250 000 000 000	99 273 319		0		500 000 000 000	169 239 101
6.1.6. Dépenses sécuritaires		0	0	0	2 689 587 191 583	1 068 016 992		664 443 955 400	224 899 795
B. BUDGETS ANNEXES	720 420 000 000	286 073 939	360 210 000 000	143 036 969	88 717 041 692	35 228 941	24,6	788 989 271 833	267 055 670
C. COMPTES SPECIAUX	2 899 338 676 940	1 151 307 897	1 449 669 338 470	575 653 948	823 526 831 220	327 016 968	56,8	3 680 839 771 037	1 245 884 028
TOTAL DÉPENSES	40 986 032 619 226	16 275 278 013	20 493 016 309 613	8 137 639 006	13 797 729 800 946	5 478 985 745	67,3	49 846 774 340 275	16 872 046 554

Source : Tableau synthèse, DGPPB, 2024

II.2.4. Eclatement des Dépenses du budget Général

a. Dépenses du budget général par Rubrique budgétaire

Les dépenses du bu Budget général par rubrique budgétaire, de 2022 à fin juin 2025, sont retracées dans le tableau suivant :

Du tableau n°4, l'analyse de l'exécution des budgets du pouvoir central par rubrique budgétaire sera regroupée en trois rubriques principales, à savoir le fonctionnement, la rémunération et l'investissement.

1. Fonctionnement, l'exécution de cette dépense a été en dépassement au niveau des Institutions (Présidence de la République, la Primature, le Parlement), des certains Ministères ainsi qu'au niveau des charges communes particulièrement pour les dépenses relatives à la prise ne charge médicale au profit des cadres et agents de l'Etat, des paiements des factures de l'énergie en eau et électricité, ...
2. Rémunération, les dépenses de cette rubrique sont caractérisées par une augmentation sensible et une exécution optimale. En effet, pendant cette période le Gouvernement a procédé à une intégration en masse dans le fichier de la paie des nouvelles unités qui ont œuvré pendant plusieurs années sans être payées. Il s'agit principalement des enseignants, des militaires, policiers et des recrues du Service National, ainsi que les autres catégories des agents et fonctionnaires de l'Etat.
3. Investissement, cette rubrique est généralement faiblement exécutée. Cependant, excepté les dépenses du Programme de Développement de 145 Territoires (PDL145T) et les dépenses de contrepartie des projets relatives à l'acquisition des vaccins et d'autres intrants utilisés dans la lutte contre certaines maladies notamment le VIH Sida, la tuberculose, le paludisme, ... La majorité des projets alignée dans les lois de finances ne bénéficie pas de financement lors de l'exécution. En ce qui concerne les projets financés par les bailleurs des fonds extérieurs, une grande partie est montée et mise en œuvre hors les lois de finances ou à travers les organisations non gouvernementales (ONG) échappant ainsi aux statistiques budgétaires captées à travers la chaîne de la dépense.

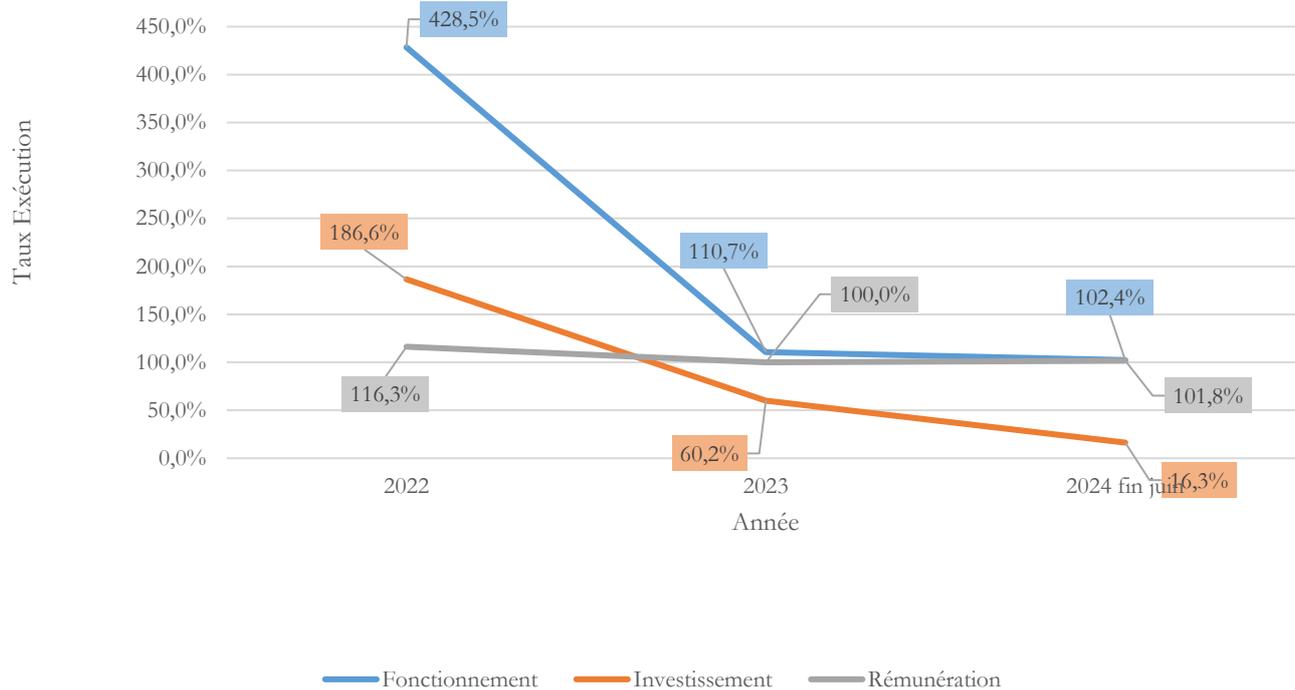
Le regroupement des rubriques budgétaires tiré du tableau n°4 permet de présenter le tableau et graphique des taux d'exécution ci-dessous.

Tableau n° 6 : les rubriques regroupées

Année	Fonctionnement	Investissement	Rémunération
2022	428,5%	186,6%	116,3%
2023	110,7%	60,2%	100,0%
2024 fin juin	102,4%	16,3%	101,8%

Sources : Données tirées du tableau n°4 par l'équipe des rédacteurs

Graphique 7 : Evolution des rubriques budgétaires



b. Dépenses du budget général par Fonction

Le tableau 6 ci-après renseigne le budget général par fonction de 2022 à 2025 :

Tableau 6 : Budget général par grande fonction de 2022 à 2025

Code	Fonction	BUDGET 2022					BUDGET 2023				
		Crédit Voté		Exécution		Taux d'exéc	Crédit Voté		Exécution		Taux d'exéc
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	
1	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	6 924 403 013 454	3 447 721 078	8 017 463 804 515	3 991 965 647	115,8%	10 259 521 539 752	4 404 740 486	7 420 574 498 826	3 185 889 790	72,30%
2	DEFENSE	1 183 492 417 991	589 271 270	2 101 512 597 383	1 046 361 580	177,6%	2 124 643 023 997	912 177 153	1 518 819 820 622	652 077 890	71,50%
3	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	1 186 987 886 526	591 011 694	1 460 819 922 091	727 355 070	123,1%	1 428 413 424 425	613 263 534	1 822 671 494 203	782 531 124	127,60%
4	AFFAIRES ECONOMIQUES	4 545 803 817 694	2 263 395 647	1 537 553 987 276	765 561 635	33,8%	6 977 346 668 348	2 995 597 917	1 287 789 743 975	552 889 294	18,50%
5	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	130 910 993 920	65 181 734	56 703 649 030	28 233 245	43,3%	248 657 706 495	106 756 700	131 785 252 910	56 579 621	53,00%
6	LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	156 204 635 556	77 775 660	174 530 504 211	86 900 271	111,7%	329 216 065 432	141 342 978	205 997 847 446	88 441 459	62,60%
7	SANTE	1 766 121 142 350	879 367 229	841 101 404 623	418 791 777	47,6%	2 850 669 024 397	1 223 883 318	1 434 524 157 850	615 887 068	50,30%
8	RELIGION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	254 080 743 221	126 509 034	297 241 532 023	147 999 169	117,0%	314 038 988 381	134 826 974	320 622 885 016	137 653 651	102,10%
9	ENSEIGNEMENT	3 756 770 215 352	1 870 528 886	3 338 237 890 644	1 662 137 966	88,9%	5 181 577 381 890	2 224 616 771	4 055 304 709 932	1 741 071 917	78,30%
10	PROTECTION SOCIALE	503 555 820 770	250 724 866	178 452 344 965	88 852 990	35,4%	585 547 861 902	251 394 411	194 671 973 862	83 578 900	33,20%
Total		20 408 330 686 833	10 161 487 098	18 003 617 636 761	8 964 159 349	88,2%	30 299 631 685 019	13 008 600 243	18 392 762 384 642	7 896 600 715	60,70%

Tableau 6 : Budget général par grande fonction de 2022 à 2025 (suite)

Code	Fonction	BUDGET 2024							BUDGET 2025	
		Crédit Voté		Prév. Linéaire (6 mois)		Exécution au 30/06		Taux d'exéc	PROJET	
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)
1	Services généraux des administrations publiques	9 783 402 838 099	3 884 923 495	4 891 701 419 049	1 942 461 748	2 596 115 448 972	1 030 899 992	53,10%	11 850 539 269 273	4 011 149 225
2	Défense	2 537 409 297 058	1 007 588 173	1 268 704 648 529	503 794 087	828 403 414 906	328 953 427	65,30%	3 371 754 432 922	1 141 265 378
3	Ordre et Sécurité publics	2 287 297 407 863	908 270 424	1 143 648 703 932	454 135 212	893 248 369 093	354 702 922	78,10%	2 583 008 115 912	874 291 943
4	Affaires Economiques	8 632 584 450 532	3 427 941 250	4 316 292 225 266	1 713 970 625	458 139 603 430	181 924 157	10,60%	11 353 970 450 183	3 843 071 504
5	Protection de l'environnement	327 111 945 614	129 893 954	163 555 972 807	64 946 977	19 739 046 790	7 838 243	12,10%	405 911 828 965	137 392 306
6	Logement et équipements collectifs	628 978 595 976	249 763 172	314 489 297 988	124 881 586	64 125 510 494	25 463 809	20,40%	345 904 189 668	117 081 028
7	SANTE	5 342 195 433 336	2 121 349 892	2 671 097 716 668	1 060 674 946	732 871 172 381	291 018 216	27,40%	6 025 761 450 334	2 039 588 901
8	Religion, culture, sports et loisirs	310 150 138 200	123 158 535	155 075 069 100	61 579 267	94 698 110 161	37 603 983	61,10%	417 627 873 776	141 357 932
9	Enseignement	6 788 628 950 307	2 695 718 918	3 394 314 475 154	1 347 859 459	1 884 199 234 169	748 202 849	55,50%	8 042 360 209 165	2 722 163 623
10	Protection Sociale	728 514 885 300	289 288 363	364 257 442 650	144 644 182	80 807 178 735	32 087 987	22,20%	980 107 477 207	331 745 017
Total		37 366 273 942 286	14 837 896 177	18 683 136 971 143	7 418 948 088	12 885 485 928 033	5 116 739 836	69,00%	45 376 945 297 405	15 359 106 857

Source : Ministère du Budget/DGPPB, ESB fin juin 2024

Les dépenses pro-pauvres constituent globalement le tiers des dépenses des lois de finances. Il s'agit principalement des dépenses (i) de la santé, (ii) de l'enseignement, (iii) de la protection sociale, du logement et équipements collectifs ainsi que (iv) de la religion, culture, sports et loisirs.

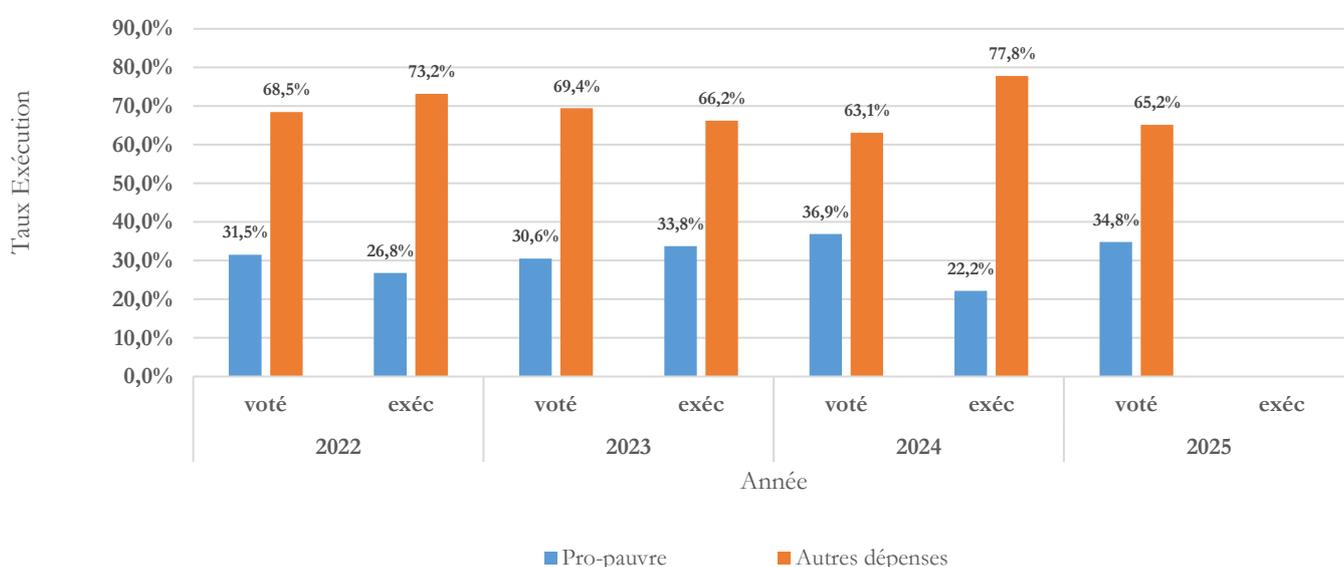
Pendant cette période, ces dépenses ont été influencées particulièrement par l'exécution du Programme de Développement de 145 Territoires censées apporter un développement de la RDC à partir de la communauté de base d'une part, et par l'intégration dans la paie de plusieurs agents et fonctionnaires de l'Etat d'autre part. Cette opération a sensiblement pesé sur la masse salariale du pays. Les dépenses pro-pauvres sont présentées de la manière suivante

Tableau n° 7: Type de dépenses

Dépenses	2022		2023		2024		2025	
	Voté	Exécution	Voté	Exécution	Voté	Exécution	Voté	Exécution
Pro-pauvre	31,5%	26,8%	30,6%	33,8%	36,9%	22,2%	34,8%	
Autres dépenses	68,5%	73,2%	69,4%	66,2%	63,1%	77,8%	65,2%	

Source : équipe de la rédaction sur base des données du tableau n°6

Graphique n°8 : Evolution de la catégorie des dépenses



c. Dépenses du budget général par Financement

Par source de financement, les données des dépenses du budget général de 2022 à 2025 sont reprises dans le tableau 7 ci-après :

Tableau 7 : Budget général par Financement de 2022 à 2025

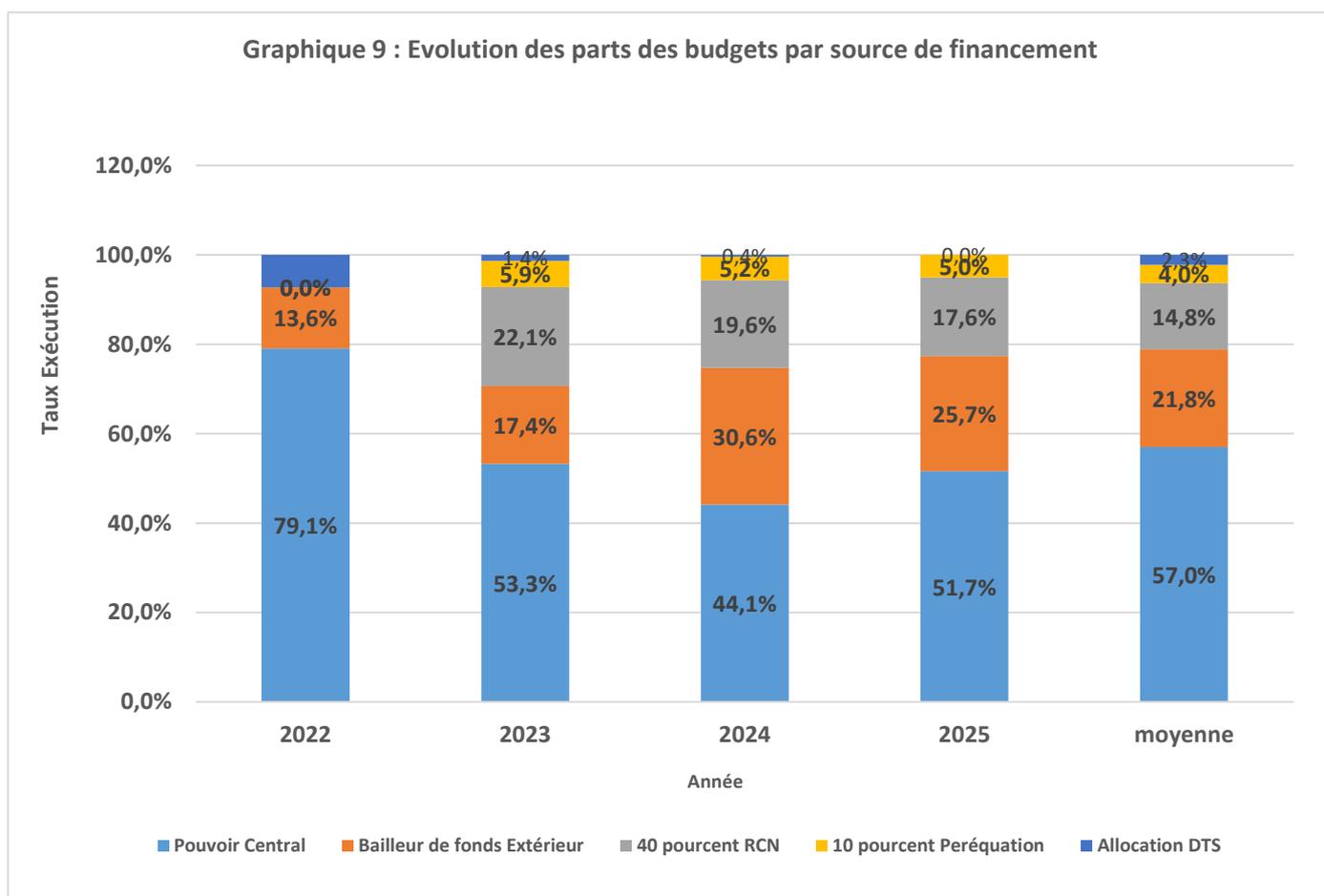
Code	Financement	BUDGET 2022					BUDGET 2023				
		Crédit Voté		Exécution		Taux	Crédit Voté		Exécution		Taux
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	d'exéc	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	d'exéc
1	Pouvoir Central	16 144 702 850 062	8 038 589 350	18 000 716 883 864	8 962 715 039	111,5%	16 145 145 957 039	6 931 627 150	13 798 645 086 450	5 924 199 333	85,5%
5	Bailleur de fonds Extérieur	2 774 327 836 771	1 381 362 197			0,0%	5 258 207 630 526	2 257 516 585	1 156 216 785 626	496 400 818	22,0%
6	40 pourcents RCN						6 706 163 811 651	2 879 170 450	3 413 621 258 440	1 465 576 704	50,9%
7	10 pourcents Péréquation						1 780 659 844 745	764 494 180	156 342 407	67 123	0,0%
9	Allocation DTS	1 489 300 000 000	741 535 551	2 900 752 897	1 444 310	0,2%	409 454 441 058	175 791 877	24 122 911 719	10 356 737	5,9%
Total		20 408 330 686 833	10 161 487 098	18 003 617 636 761	8 964 159 349	88,2%	30 299 631 685 019	13 008 600 243	18 392 762 384 642	7 896 600 715	60,7%

Code	Financement	BUDGET 2024						BUDGET 2025		
		Crédit Voté		Prév. Linéaire (6 mois)		Exécution		Taux d'exéc	PROJET	
		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)
1	Pouvoir Central	16 483 256 455 128	6 545 390 325	8 241 628 227 564	3 272 695 162	5 708 561 116 667	2 266 831 242	69,3%	23 439 834 038 604	7 933 872 881
5	Bailleur de fonds Extérieur	11 451 006 823 957	4 547 117 827	5 725 503 411 979	2 273 558 914	461 332 081 335	183 191 868	8,1%	11 662 776 709 914	3 947 595 691
6	40 pourcents RCN	7 322 507 849 604	2 907 718 639	3 661 253 924 802	1 453 859 320	1 482 453 891 129	588 672 474	40,5%	7 991 359 326 932	2 704 900 937
7	10 pourcents Péréquation	1 957 558 208 134	777 333 204	978 779 104 067	388 666 602		0	0,0%	2 282 975 221 956	772 737 348
9	Allocation DTS	151 944 605 463	60 336 181	75 972 302 732	30 168 091		0	0,0%		0
Total		37 366 273 942 286	14 837 896 177	18 683 136 971 143	7 418 948 088	12 885 485 928 033	5 116 739 836	69,0%	45 376 945 297 405	15 359 106 857

Source : Ministère du Budget/DGPPB, octobre 2024

La présentation des lois de finances par source de financement montre que de manière globale, la ressource par le pouvoir central reste la principale source de financement entre 2022 et 2025 avec une moyenne de plus de cinquante pourcents comme illustre dans le graphique suivant.

Graphique 9 : Evolution des parts des budgets par source de financement



III. CONFIGURATION DU BUDGET DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE DE 2022 A 2025

Dans le cadre de cette note, nous considérons comme « secteurs sociaux de base », les Ministères suivants :

- Santé ;
- Enseignement primaire, secondaire et technique ;
- Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Agriculture ;
- Développement Rural.

De 2022 à 2025, l'exécution des dépenses de ces secteurs est représentée dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025

Code	Administration	BUDGET 2022						
		Crédit Voté		Part Voté	Exécution		Part Exéc	Taux d'exéc
		(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)		
37	Santé publique, hygiène et prévention	1 727 510 922 175	860 142 861	8,50%	756 420 924 009	376 628 622	4,20%	43,80%
38	Enseignement primaire, secondaire et technique	3 168 952 909 149	1 577 849 487	15,50%	2 743 493 143 604	1 366 009 333	15,20%	86,60%
40	Enseignement Supérieur et Universitaire	400 485 299 703	199 405 148	2,00%	474 277 069 032	236 146 718	2,60%	118,40%
44	Agriculture	684 650 022 478	340 893 260	3,40%	136 336 587 850	67 883 185	0,80%	19,90%
45	Développement Rural	641 719 900 801	319 517 975	3,10%	84 987 555 637	42 316 050	0,50%	13,20%
TOTAL		6 623 319 054 306	3 297 808 730	32,50%	4 195 515 280 132	2 088 983 908	23,30%	63,30%
TOTAL BUDGET GENERAL		20 408 330 686 833	10 161 487 098	100,00%	18 003 617 636 761	8 964 159 349	100,00%	88,20%

Tableau 8 : Budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025 (suite)

Code	Administration	BUDGET 2023						
		Crédit Voté		Part Voté	Exécution		Part Exéc	Taux d'exéc
		(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)		
37	Santé publique, hygiène et prévention	2 794 127 851 165	1 199 608 385	9,2%	1 372 480 307 220	589 249 660	7,50%	49,10%
38	Enseignement primaire, secondaire et technique	4 222 006 166 916	1 812 642 181	13,9%	3 388 703 269 325	1 454 878 615	18,40%	80,30%
40	Enseignement Supérieur et Universitaire	583 912 237 679	250 692 185	1,9%	542 273 674 707	232 815 419	2,90%	92,90%
44	Agriculture	1 534 657 101 054	658 877 340	5,1%	202 067 539 709	86 754 053	1,10%	13,20%
45	Développement Rural	1 166 262 314 901	500 713 685	3,8%	57 638 267 859	24 745 950	0,30%	4,90%
TOTAL		10 300 965 671 715	4 422 533 776	34,0%	5 563 163 058 820	2 388 443 697	30,20%	54,00%
TOTAL BUDGET GENERAL		30 299 631 685 019	13 008 600 243	100,0%	18 392 762 384 642	7 896 600 715	100,00%	60,70%

Tableau 8 : Budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025 (suite)

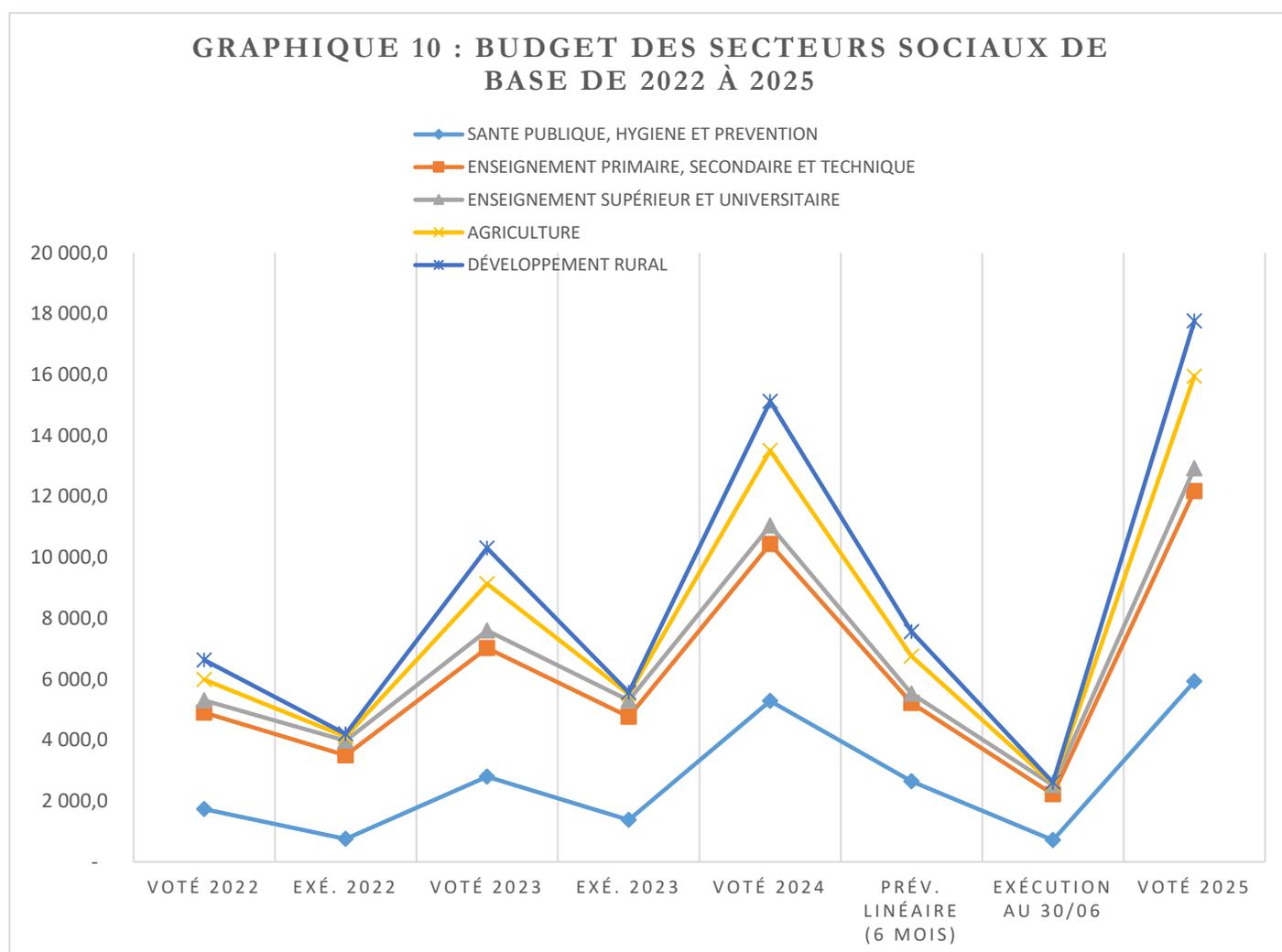
Code	Administration	BUDGET 2024								
		Crédit Voté		Part Voté	Prév. Linéaire (6 mois)		Exécution au 30/06		Part Exéc	Taux d'exéc
		(EN FC)	(EN \$USD)		(EN FC)	(EN \$USD)	(EN FC)	(EN \$USD)		
37	Santé publique, hygiène et prévention	5 279 544 376 706	2 096 471 579	14,1%	2 639 772 188 353	1 048 235 789	712 336 653 742	282 864 096	9,3%	27,0%
38	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	5 153 497 327 944	2 046 419 143	13,8%	2 576 748 663 972	1 023 209 572	1 505 375 421 707	597 774 460	19,7%	58,4%
40	Enseignement Supérieur et Universitaire	606 044 812 792	240 656 321	1,6%	303 022 406 396	120 328 160	297 627 386 104	118 185 834	3,9%	98,2%
44	Agriculture	2 467 015 167 338	979 635 138	6,6%	1 233 507 583 669	489 817 569	53 316 800 235	21 171 743	0,7%	4,3%
45	Développement Rural	1 612 840 341 630	640 448 057	4,3%	806 420 170 815	320 224 028	37 195 841 344	14 770 219	0,5%	4,6%
TOTAL		15 118 942 026 410	6 003 630 237	40,5%	7 559 471 013 205	3 001 815 119	2 605 852 103 132	1 034 766 352	34,1%	34,5%
TOTAL BUDGET GENERAL		37 366 273 942 286	14 837 896 177	100,0%	18 683 136 971 143	7 418 948 088	12 885 485 928 033	5 116 739 836	100,0%	69,0%

Source : Ministère du Budget/DGPPB, octobre 2024

Tableau 8 : Budget des secteurs sociaux de base de 2022 à 2025 (suite)

Code	Administration	BUDGET 2025	
		PROJET	
		(EN FC)	(EN \$USD)
37	Santé publique, hygiène et prévention	5 923 368 513 720	2 004 931 124
38	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	6 249 784 697 214	2 115 415 887
40	Enseignement Supérieur et Universitaire	750 712 653 821	254 099 869
44	Agriculture	3 025 686 737 318	1 024 129 007
45	Développement Rural	1 808 645 977 968	612 187 239
TOTAL		17 758 198 580 042	6 010 763 126
TOTAL BUDGET GENERAL		45 376 945 297 405	15 359 106 857

Source : Ministère du Budget/DGPPB, octobre 2024



Les dépenses des secteurs sociaux retenues dans le cadre de ce rapport comme le montre le tableau ci-haut, concernent quelques ministères qui, pour la période représentée 36% des prévisions budgétaires des lois de finances dont les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et de la Santé Publique, Hygiène et Prévention sont les plus bénéficiaires. Les prévisions budgétaires de ces ministères sont restées constamment en augmentation en raison de la mise en œuvre du PDL-145T précisément dans le cadre des constructions des écoles et des centres de santé dans les 145 territoires d'une part, et l'alignement des médecins, des pro-santé, des enseignements ainsi que s'autres cadres et agents de l'administration publique.

IV. LES OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES POUR L'ANNEE 2023

Pour l'exercice budgétaire 2023, le Gouvernement de la République a arrêté un train de mesures sur le plan économique, financier et social contenues dans la Lettre d'Orientation Budgétaire et reprises dans la circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances ainsi que dans le rapport qui accompagne le projet de loi portant reddition des comptes pour l'exercice 2023.

Ces mesures ou engagements portent notamment sur :

- a) la prise en compte du contexte national marqué par la tenue des élections générales, la prorogation de l'état de siège dans la partie Est du pays, la maîtrise de la situation sécuritaire à travers tout le pays, la maîtrise de la pandémie de Covid-19 dans sa quatrième vague lors de l'élaboration des prévisions budgétaires afin d'obtenir des budgets crédibles et réalistes ;
- b) l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes internes grâce à l'application de plusieurs réformes ;
- c) la stabilité du cadre macroéconomique pour garantir la croissance, estimée à 6,7 %, la création d'emplois, la stabilité des prix intérieurs et l'appréciation de la monnaie nationale ;
- d) l'amélioration de la bonne gouvernance, de la discipline budgétaire à travers la rationalisation des dépenses publiques et le respect de la Chaîne de la dépense ;
- e) la mise en oeuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) par des actions concrètes axées sur le développement des investissements structurants, particulièrement des infrastructures sociales de base ;
- f) le respect des engagements internationaux pris par le pays, à savoir :
 - dans le cadre du Partenariat Mondial pour l'Education dans son ensemble, d'allouer 19,9 % du budget au Secteur de l'Education ;
 - suivant le Protocole d'Abuja de 2001, d'allouer au moins 15 % du budget au Secteur de la Santé en vue d'assurer la couverture de la santé universelle ;
 - conformément au Protocole d'Accord de Maputo de 2003, d'allouer au moins 10 % du budget au Secteur de l'Agriculture afin de contribuer à la diversification de l'économie ;
- g) le relèvement de la pression fiscale vers le niveau de l'Afrique Subsaharienne de 17,6 % en visant, en 2023, le taux de 14,8 %.

Les diligences mises en oeuvre par la Cour des comptes dans le cadre du contrôle de l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2023 et l'évaluation des résultats obtenus au regard des données contenues dans le projet de loi portant reddition des comptes et ses annexes ont permis à la Cour de dégager les conclusions suivantes.

1. De la mobilisation optimale des ressources internes

Le Gouvernement prône une mobilisation optimale des recettes en général mais plus particulièrement celles internes.

La Cour des comptes relève que le budget, voté en équilibre entre les recettes et les dépenses à hauteur de 32 456,78 milliards de CDF a connu des réalisations des recettes de 29 607, 09 milliards, soit un taux de 91,22 %, inférieur au minima de 100 % exigé par la circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances.

Les recettes internes, constituées de recettes courantes et de recettes exceptionnelles, sont réalisées pour un montant de 19 832,79 milliards de CDF sur des prévisions de 22 786,47 milliards de CDF, soit un taux de 87, 04 %. La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) a atteint ses assignations avec des réalisations de 5 015,44 milliards de CDF pour des prévisions de 4 949,46 milliards de CDF, soit un taux de 101,33 %. Par contre, la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) ont réalisé des contreperformances avec des taux respectifs de 86,24 % et 79,17 %.

Les recettes extérieures sont mobilisées pour 6 641,64 milliards de CDF sur une prévision de 7 513,16 milliards de CDF, correspondant au taux de 88,40 %.

En résumé, le Gouvernement n'a pas atteint son objectif de mobilisation optimale des recettes. Aucune raison n'a été avancée.

2. De la stabilité du cadre macroéconomique

Le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique en 2023 dans le but, notamment d'obtenir un taux de croissance de 6,7 % et une appréciation de la monnaie nationale.

La Cour des comptes a rapproché les indicateurs du cadre macroéconomique qui ont prévalu à l'élaboration et ceux à l'exécution du budget, tel que renseigné au tableau ci-après :

Tableau n°1 : Evolution des indicateurs du cadre macroéconomique

Indicateurs	A l'élaboration	A l'exécution	Ecart
Taux de croissance	6,7%	8,6%	+ 1,9%
Déflateur du PIB	9,8%		-
Taux d'inflation moyen	8,9%	23,33%	+ 14,43%
Taux d'inflation fin période	6,8%	33,9%	+ 27,1%
Taux de change moyen	2 021,94 FC / 1 USD	2 668,95 FC / 1 USD	+ 647,01%
Taux de change fin période	2 034,85 FC / 1 USD	2 259,06 FC / 1 USD	+ 224,21%
PIB nominal (en milliards de CDF)	151 553,43	190 217,23	+ 38 663,8
PIB réel	15 464,6 milliards CDF	-	-
Pression fiscale	14,8%	-	-

Source : Cour des comptes, sur base des données de la reddition des comptes, Tome I, Volume 1

A l'exception du taux de croissance et du PIB nominal qui connaissent une amélioration par rapport aux seuils prévisionnels, les écarts relevés au niveau des indicateurs « Taux d'inflation » et « taux de change » contredisent les objectifs de la stabilité des prix intérieurs et de l'appréciation de la monnaie nationale.

En d'autres termes, l'objectif de la stabilité du cadre macroéconomique n'est pas atteint.

3. De l'amélioration de la bonne gouvernance et de la discipline budgétaire

Le Gouvernement s'est engagé à respecter la Chaîne de la dépense dans ses étapes d'engagement, liquidation et ordonnancement en vue d'améliorer la qualité de la dépense publique et la gouvernance.

Cependant, les vérifications faites par la Cour des comptes ont révélé des atteintes à la bonne gouvernance et à la discipline budgétaire. Il s'agit notamment de :

- la généralisation de l'exécution des dépenses du Budget général par procédure d'urgence. En effet, sur un total des dépenses exécutées du Budget général de 29 505,38 milliards de CDF, le montant de 15 132,85 milliards de CDF, tous titres confondus, a été exécuté par et les ministères 14 683,50 milliards de CDF. Cette procédure d'urgence a fait l'objet d'un Référé du Premier président de la Cour des comptes adressé au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour être appliquée uniquement dans des cas prévus par la réglementation ;
- le remboursement de la dette publique intérieure par procédure d'urgence pour la somme de CDF 778 070 072 079,80 ;
- le remboursement de la dette intérieure de CDF 451 204 751 501,20 non certifiée par la Commission mixte composée des délégués de la Primature, de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) et du Ministère des Finances ;
- la discordance du montant de l'encours de la dette publique (intérieure et extérieure) entre le calcul fait par la Cour des comptes, soit 10 825,07 milliards de dollars, et celui renseigné par la DGDP, soit 10 558,53 milliards dollars, dégageant ainsi un écart de 266,54 milliards de dollars ;
- les dépassements importants des crédits d'un total de 15 467, 26 milliards de CDF, tous titres confondus, dont 1 454,99 milliards de CDF pour les institutions et 14 017,27 milliards pour les ministères ;
- la sous-consommation ou la disponibilité d'importants crédits d'un montant total de 16 261,51 milliards de CDF dont 1 092,92 milliards de CDF pour les institutions et 15 168,58 milliards pour les ministères ;
- l'exécution des dépenses non prévues au budget d'un total de 5 036,18 milliards de CDF par les ministères.

Ce qui précède démontre à suffisance que la gouvernance, l'orthodoxie et la discipline budgétaire sont mises à mal par les institutions et les ministères qui ne respectent aucunement les règles de bonne gestion des finances publiques.

4. Des investissements structurants et des infrastructures sociales de base

Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir des investissements structurants et à assurer la réalisation du Programme de Développement Local dans les 145 territoires (PDL-145 T). Cette volonté s'est traduite par l'inscription au budget d'importants crédits, soit 11 620,49 milliards de CDF, représentant 38,35 % du Budget général. Cependant, les dépenses en capital n'ont consommé que des crédits de l'ordre de 8 998,91 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 77,44 %.

A l'inverse, les dépenses courantes ont consommé des crédits de l'ordre de 20 506,47 milliards de CDF sur des prévisions de 18 679,14 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 109,78 %.

Le PDL-145 T a consommé des crédits de l'ordre de 62,10 milliards de CDF pour des prévisions de 891,69 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 6,96 %.

A la lumière de l'examen, par la Cour des comptes, de l'exécution des dépenses en capital du budget de l'exercice 2023, il y a lieu de conclure que le Gouvernement n'a pas atteint l'objectif fixé lors de l'élaboration du budget.

5. Du respect des engagements budgétaires internationaux

Le Gouvernement s'était engagé à respecter les clauses des Accords et Protocoles internationaux signés concernant les allocations budgétaires à certains Secteurs de la vie économique et sociale.

Il s'agit de :

- allouer 19,9 % du budget au Secteur de l'Education. Les prévisions du Secteur de l'Education par rapport au Budget général sont arrêtées à hauteur de 17,10 % ;
- accorder au moins 15 % du budget au Secteur de la Santé, mais les crédits alloués ne sont que de 9,41 % ; la couverture santé universelle en pâtit ;
- financer le Secteur de l'Agriculture à hauteur de 10 % du budget, mais le Gouvernement n'a alloué que 5,41 % ; l'objectif de la revanche du sol sur le sous-sol est loin d'être atteint ;
- atteindre la pression fiscale de l'Afrique Subsaharienne de 17,6 % en commençant par 14,8 % en 2023, mais le calcul fait par la Cour des comptes en appliquant la formule consacrée indique 11,05 % ; la mobilisation accrue des recettes fiscales souhaitée n'a pas été réalisée.

6. De la qualité de l'information financière produite par le Gouvernement

Le principe budgétaire de la sincérité prévu à l'article 11 alinéa 3 de la LOFIP dispose : « *Les comptes du pouvoir central, de la province et de l'entité territoriale décentralisée doivent être réguliers, sincères et refléter une image fidèle de leur situation financière et patrimoniale* ».

Cependant, les vérifications faites par la Cour des comptes ont révélé l'application de mauvaises méthodes de centralisation des données dans les annexes au projet de loi portant reddition des comptes.

Il s'agit de la contraction, au sein d'un titre, entre les lignes budgétaires qui présentent des dépassements de crédits et celles qui dégagent des sous-consommations ou disponibles. Cette méthode a entraîné des minoration dans les dépassements d'un total de CDF 12 907 513 733 576,56 dont CDF 5 490 415 394 155,26 des dépenses courantes et CDF 7 417 098 379 421,30 des dépenses en capital.

La contraction de CDF 5 490 415 394 155,26 sur dépenses courantes a biaisé le montant des crédits disponibles sur dépenses courantes renseignés à l'article 14 du projet de loi portant reddition des comptes.

En outre, le report des crédits évoqués à l'article 15 du projet de loi portant reddition des comptes a été minoré de CDF 7.417.098.379.421,30 suite à la contraction opérée sur les dépenses en capital.

La non-inscription du résultat déficitaire de CDF 65.787.300.823,61 sur opérations de trésorerie, découlant de la souscription et du remboursement des Bons et Obligations du Trésor, dans le tableau repris à l'article 13 du projet de loi portant reddition des comptes biaise le solde global du Budget du Pouvoir central qui serait de CDF 1.774.925.961.380,36 au lieu de CDF 1.709.138.660 556,75 inscrit dans le projet de loi portant reddition des comptes.

L'intégration, par les Budgets annexes et les Comptes spéciaux, des reports de trésorerie de l'exercice écoulé dans les réalisations des recettes de l'exercice sous revue accroît anormalement leurs résultats, impactant de la sorte le solde global de l'exécution du Budget du Pouvoir central.

Ces imperfections liées dans l'approche méthodologique adoptée par le Gouvernement enlèvent toute fiabilité aux informations financières produites dans le cadre de la reddition des comptes.

V. RECOMMANDATIONS ET REFORMES PROPOSEES

Recommandations	Recommandations prises en comptes	Observation
Dysfonctionnements observés par l'ODEP		
<ul style="list-style-type: none"> - Le non-respect de la procédure d'encaissement et de décaissement des fonds, selon les chaînes des recettes et des dépenses ; - Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté, au détriment des ministères à caractère social et économique ; - Le volume trop élevé des régimes fiscaux spéciaux (exonérations, taux particuliers, exemptions, etc.) appliqués aux personnes physiques et morales ; ce qui influe négativement sur le niveau de mobilisation des recettes publiques ; - Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget ; - La disparité entre les données de la DGRC et les états de suivi budgétaire produits et publiés par le ministre du Budget. 		
Les recommandations de réforme proposées par l'ODEP		
Au Chef de l'Etat		
<ul style="list-style-type: none"> - De réhabiliter la fonction de contrôle tout en donnant des moyens à la Cour des Comptes, l'inspection Générale des Finances et à la Direction Générale de Contrôle des Marchés publics, pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance des finances publiques ; - D'organiser un Forum national sur la fragilité budgétaire en vue de la compréhension de la chaîne de la recette et dépenses publiques. - Prendre des mesures visant le respect du circuit de la dépense publique et le plan d'engagement budgétaire par son cabinet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partiellement pris en compte - Non pris en compte - Partiellement pris en compte 	<p>Redynamisation totale de tous les services de contrôle des finances</p> <p>Tenue effective du forum sur la fragilité budgétaire</p> <p>Respect effective du circuit de la dépense publique et PEB</p>
Au premier Ministre		
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'informatisation de la chaîne de la recette publique, à la limitation du recours à la procédure d'urgence et s'en tenir au respect strict du circuit de la dépense publique, ainsi qu'à celle relative à la passation des marchés publics ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Partiellement pris en compte 	<p>Informatisation totale de la chaîne de la recette publique...</p>

<ul style="list-style-type: none"> - De veiller à la régularité des dépenses urgentes conformément au Manuel de procédures et le circuit de la dépense publique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Non pris en compte 	<p>Mettre en place des mécanismes pour éviter les recours fréquents aux dépenses urgentes</p>
<p>Au parlement</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de contrôle de l'exécution de la loi des finances en interpellant les membres du Gouvernement, des institutions et des services publics ; - L'exploitation à bon escient le projet de Loi de Reddition de Comptes et les observations de la Cour des Comptes y relatives ; - La poursuite et la sanction des personnes impliquées dans le non-respect des procédures. - L'adoption de la bonne exécution du budget comme critère de bonne gouvernance dans l'évaluation du Gouvernement ; - Saisir la Cour de Comptes afin qu'elle contrôle la gestion des dépenses publiques (bon d'engagement, bon de retrait, avis favorable émis sur les Ordres de paiement informatisé (OPI), etc. ; Organiser un débat public sur la gestion des dépenses publiques à partir de l'investiture du chef de l'Etat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte - Non prise en compte - Non prise en compte - Non prise en compte 	<p>Contrôle effective de la gestion des finances publiques par le gouvernement et les différents services publics</p>
<p>A la Cour des Comptes</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Pousser le gouvernement à entreprendre les actions urgentes liées à la mise en application de la loi organique de la cour des comptes notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place du conseil supérieur de la Cour des Comptes ; ▪ La mise en place des formations de la Cour des Comptes ; ▪ L'élaboration du règlement intérieur du conseil supérieur de la Cour des Comptes ; ▪ Mise en place effective du parquet financier attaché à la cour des comptes : nomination du président de la cour des comptes, des présidents des chambres, du procureur général, des premiers avocats généraux et des avocats généraux, du rapporteur général, du greffier en chef et des greffiers, du personnel administratif et technique ; 	<p>Partiellement prise en compte</p>	<p>Application effective de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La déconcentration de la Cour des Comptes, à travers toutes provinces pour travailler aux côtés des assemblées provinciales ; - Procéder au contrôle périodique et régulier afin de redresser à temps tout dérapage ; - D'initier un audit sur la gestion de tous les projets financés par le trésor public, et de leurs régularités conformément aux lois de la République régissant les finances publiques. Mais aussi l'étendre à la période avant la prise de fonction du Président Félix TSHISEKEDI ; 		
<p>Au Gouvernement</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - L'affirmation du monopole de la production des imprimés de valeur et administratifs accordé à l'Hôtel des monnaies et le faire respecter ; - L'interconnexion d'une part de la Banque centrale du Congo avec les régies financières nationales et services d'assiette et d'autre part les assujettis /contribuables avec les régies financières et les services d'assiette, de manière à ce que la situation des finances publiques soit connue au jour le jour ; - Le strict respect du budget tel que voté par le Parlement ; - La rationalisation du volume des exonérations accordées aux sociétés et entreprises, pour réduire le taux des dépenses fiscales inconsidérées et s'assurer du suivi de l'atteinte des objectifs des exonérations aux investissements à savoir par la création d'emplois et la relance de l'économie nationale ; - L'évaluation de manière participative de la mise en œuvre de la perception de la TVA ; - Lutter de manière efficace contre la corruption, évasion fiscale et le détournement des deniers publics ; - Les sanctions des contrevenants à la Loi, à tous les niveaux. - Le financement des campagnes de civisme fiscal et les organiser en collaboration avec les organisations de la société civile ; 	<p>Partiellement</p> <p>Partiellement</p> <p>Non pris en compte</p> <p>Partiellement</p> <p>Non prise en compte</p> <p>Partiellement</p> <p>Partiellement</p> <p>Prise en compte</p> <p>Partiellement</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - La publication dans le site des Ministères concernés, la liste exhaustive des exploitants des ressources naturelles (énergie, forêt, mines, hydrocarbures...), par province, avec notamment la superficie exploitée, le volume d'activité, la production vendue ou exportée, le prix de location ou d'amodiation, le potentiel, etc. <p>En ce qui concerne les dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rationalisation des dépenses du cabinet ministériel et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ; - Le respect de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements ; - La maîtrise de l'effectif des agents affectés aux Ministères ; 	<p>Non prise en compte</p> <p>Non prise en compte</p> <p>Partiellement</p>	
Aux ministères des Finances et du Budget		
<ul style="list-style-type: none"> - L'application stricte des chaînes des recettes et des dépenses ; - Le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour s'assurer qu'à chaque dépense le montant plafond n'est pas dépassé et que chaque recette publique est canalisée vers le compte général trésor public ; - La limitation au strict minimum du seuil accepté des dépenses exceptionnelles ; 	<p>Non prise en compte</p> <p>Non prise compte</p> <p>Non prise en compte</p>	
Aux Régies financières de :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des mécanismes pour recouvrer le maximum des recettes ; - La mise en place des mesures fiscales qui avaient été arrêtés dans la Loi de Finances en prenant notamment des arrêtés, de diligenter des audits etc. ; - Le renforcement du contrôle interne ; - L'organisation de contrôle a priori, après taxation, lors de l'ordonnancement et a posteriori, sur pièces ou sur place ; - L'uniformisation de visa d'entrée en RDC pour lutter contre la fraude aux frontières ; 	<p>Non prise en compte</p> <p>Partiellement</p> <p>Partiellement</p> <p>Partiellement, mais pas bon</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - La rationalisation des exonérations ; - La projection d'une interconnexion de leurs différents services et concrétiser le projet de télé-déclaration et de télépaiement ; - Sanctionner des agents qui enfreignent à la loi à tous les niveaux ; - L'intensification de la sensibilisation, le recensement et le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'IBP en impliquant les Autorités des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées et la Société Civile, pour maximiser le recouvrement de cet impôt ; - Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par des contrôles réguliers et approfondis ; - L'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA, pour maximiser le recouvrement des impôts ; - L'intensification de la campagne sur le civisme fiscal, en y impliquant la Société Civile, pour maximiser le recouvrement des impôts. 	<p>Non prise en compte</p> <p>Non prise en compte</p> <p>Partiellement, sans poursuite judiciaire</p> <p>Partiellement</p> <p>Partiellement, sans grand effet sur les recettes publiques</p>	
A la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics		
<ul style="list-style-type: none"> - De rejeter conformément à la loi sur les marchés publics tout recours abusifs à la procédure de gré à gré ; - De résister à toute forme de pression venant des politiques et travailler dans le respect des normes régissant les marchés publics en RDC ; 	<p>Partiellement</p> <p>Non prise en compte</p>	
Aux Partenaires Techniques et Financiers		
<ul style="list-style-type: none"> - L'application des principes d'alignement prévu dans la Déclaration de Paris. 	<p>Non prise en compte</p>	
A la Société Civile		
<ul style="list-style-type: none"> - La collaboration avec le Gouvernement dans l'organisation des campagnes de civisme fiscal ; - L'organisation des audits sociaux dans les projets ayant reçu financements internes ou externes ; 	<p>Partiellement</p> <p>Partiellement</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - La Vulgarisation de la loi de finances promulguée, celle sur la reddition des comptes ; - La multiplication du contrôle citoyen à tous les niveaux. - D'accroître le contrôle citoyen sur la gestion des biens publics, à travers des actions citoyennes pour accroître la transparence et la redevabilité des autorités publiques au niveau du pouvoir central, provincial et local. - De s'approprier le combat de la bonne gouvernance, notamment de la transparence et de la redevabilité pour que la gestion des finances publiques réponde aux besoins de la lutte contre la pauvreté et amorcer le développement du pays 	<p>Prise en compte</p> <p>Partiellement Prise en compte</p> <p>Prise en compte</p>	
<p>A la population</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - De tirer les conséquences de la non prise en compte de manière effective des besoins sociaux dans l'exécution des budgets de l'Etat et d'exiger des comptes aux dirigeants actuels avant tout renouvellement des mandats ; - De poser, lors des élections à venir un vote capable d'amener le pays vers un changement vivement souhaité pas tout le monde. 		

CONCLUSION

En synthèse, la situation budgétaire des années 2022 à 2025 présente des enjeux cruciaux pour la stabilité économique et le développement durable de la RDC. Malgré une reprise progressive post-pandémique, les défis demeurent nombreux, notamment en raison de l'inflation persistante, des tensions géopolitiques et des impératifs écologiques.

Les prévisions indiquent une nécessité d'adaptation des politiques fiscales afin de garantir un équilibre entre soutien à la croissance et maîtrise des dépenses publiques. Il est essentiel d'optimiser les ressources disponibles tout en investissant dans des secteurs sociaux stratégiques tels que l'éducation, l'agriculture et la santé.

Ainsi, une approche proactive et flexible sera indispensable pour naviguer dans cette période incertaine. La collaboration entre les différents acteurs économiques et sociaux sera également déterminante pour assurer une gestion budgétaire saine et équitable, garantissant ainsi un avenir prospère pour tous.

Il est impératif que les décisions prises soient éclairées par une vision à long terme, afin de construire une résilience face aux crises futures et de favoriser un développement inclusif et durable.

L'absence de justice sociale dans la répartition des richesses nationales, le manque de transparence et l'absence de discipline budgétaire, le manque d'équité dans la gestion des finances publiques sont les facteurs ayant caractérisé la gouvernance des finances publiques de 2019 à ce jour. Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget. Conséquences, l'atteindre des résultats de la mise en œuvre des programmes d'actions du gouvernementaux reste faible.

De ce qui précède, nous estimons que l'exécution des budgets de janvier 2019 à ce jour n'ont pas été conforme aux lois des finances y afférentes. Il y a l'inadéquation entre la vision et la programmation, la budgétisation, l'exécution, le suivi-évaluation. Elle n'a permis ni de créer des richesses ni de promouvoir une croissance économique pro-pauvre ni d'améliorer les conditions sociales de la population.

Par conséquent, l'ODEP propose les recommandations ci-après :

I. Il faut changer la vision globale en matière de politique économique

Il serait presque banal de dire que nous devons opter pour une voie de développement endogène. Cette voie exige que notre société reste elle-même, qu'elle puise ses forces dans sa culture et dans les formes de pensées et d'action qui lui sont propres, afin que notre développement devienne une réalité de transformation permanente de notre système social.

Opter pour un développement endogène, c'est faire en sorte que celui-ci réponde à des valeurs communes, à une inspiration cohérente, à des espoirs et des besoins partagés, où se reconnaît l'ensemble de la collectivité nationale, et qu'il puisse mobiliser ses volontés, ses énergies, ses imaginations rassemblées. C'est au regard

de cette exigence que nous pourrions envisager le processus de modernisation et la maîtrise du savoir et du savoir-faire modernes.

Ce développement n'aura de sens que s'il renforce et fortifie la créativité sociale ; il ne pourra réussir que s'il est assumé par des populations pleinement conscientes de sa nécessité, aptes à agir et décidées à le faire. Cela veut dire qu'il faudra parier sur l'homme et ses possibilités, lui donner des raisons de vouloir aller de l'avant, de moduler les innovations technologiques, sociales, politiques, culturelles de sorte qu'elles soient à chaque étape, assumées par la population elle-même et vécue par elle comme un dépassement créateur et bénéfique.

On est bien loin des modèles qui ont inspiré notre construction économique actuelle qui a plutôt marginalisé à tout point de vue la population. Toutes les réformes à envisager dans chaque secteur doivent répondre aux exigences de cette voie de développement.

Voici en quels termes comment la Banque Mondiale des années 70 exprime sa préoccupation en faveur du développement endogène :

Lorsque les privilégiés sont peu nombreux et les désespérément pauvres la majorité et lorsque l'écart se creuse sans cesse davantage... ce n'est qu'une question de temps avant qu'un choix décisif ne s'impose entre le coût politique d'une réforme et le risque politique d'une révolution. C'est la raison pour laquelle les politiques d'éradication de la pauvreté dans les pays sous-développés s'imposent, non seulement par principe, mais par prudence. La justice sociale n'est pas principalement un impératif moral, elle est un impératif politique » (RS. Mac Namara, discours annuel à la Conférence des Gouverneurs de la B.J.R.D., 1972).

Comme quoi, la charité peut se conjuguer avec le maintien de l'ordre social imposé par les dominants. A cette époque, en pleine guerre froide, on ne peut que douter de la sincérité et du caractère non désintéressé d'un tel discours sortant de la bouche d'un grand représentant de la haute finance d'un système capitaliste mondial dominant, puissant et surdéterminant. A cette époque, ce système est le plus sûr soutien des pires dictatures maintenues au pouvoir contre les intérêts de leurs peuples. Eradiquer la pauvreté signifie à cette époque, maintenir, sauver les systèmes oppressifs au pouvoir et éviter les révolutions populaires et démocratiques.

Un tel discours, tenu aujourd'hui aurait une autre lecture, beaucoup plus sympathique.

Comment une économie autocentrée est-elle articulée ?

Dans une telle économie, il existe une relation d'équilibre de croissance entre le flux intersectoriel au niveau de la production, des échanges et de la répartition du revenu global entre le capital et le travail, c'est-à-dire la demande solvable qui va vers chaque secteur. Le surplus économique reste sur place et détermine justement la répartition du revenu global. Le salaire va vers le secteur de production de biens de consommation de masse, les profits sont épargnés ou réinvestis. Le salaire a une fonction économique, il n'est pas qu'un coût de production, il y a une relation objective entre le salaire et le niveau de développement des forces productives.

Les relations externes économiques et/ou politiques sont soumises aux exigences de l'accumulation intérieure, Il existe une alliance des classes entre une bourgeoisie

industrielle et agricole qui sont une classe dominante, dans le cadre d'un Etat national achevé et puissant.

Les structures économiques héritées de 60 années de néocolonialisme étaient différemment construites : le capitalisme y a été introduit de l'extérieur par domination politique. Il n'y a pas eu de désagrégation des rapports ruraux précapitalistes, mais leur déformation par soumission aux lois de l'accumulation du centre. Pas de révolution agraire, stagnation de la productivité agricole.

Pas d'alliance des classes dominantes internes, mais une alliance internationale entre le grand capital monopoliste et des alliés subalternes. Pas d'Etat national réellement achevé, indépendant, au service des classes locales, mais une néo-colonie. Le salaire n'est qu'un coût qui est maintenu aussi bas que les conditions économiques et politiques les permettent.

Comment construire le développement endogène ?

Ayant défini au départ les objectifs d'une telle voie, nous devons nous interroger sur les directions dans lesquelles il faudra agir sur l'ordre mondial afin de favoriser la réalisation de ces objectifs.

1. Ce développement est avant tout populaire, donc national, pro-pauvre ;
2. L'industrie doit être mise au service de la productivité agricole ;
3. Il faut abandonner la production de luxe pour le marché local et à l'exportation fondée sur la reproduction d'une force de travail bon marché (mieux servir les masses urbaines) ;
4. N'ayant pas réalisé une révolution agraire préalable à la révolution industrielle, nous devons renverser la valeur, c'est-à-dire que nous devons articuler un secteur moderne de l'industrie rénovée dans ses orientations de base, au secteur des petites industries rurales qui permettent de mobiliser directement les forces latentes de progrès ;
5. Seule une révolution dans le secteur agricole pourra financer une industrialisation saine, dégager un surplus vivrier capable d'assurer l'indépendance nationale ;
6. L'industrie doit être mise au service des masses urbaines et rurales pauvres et cesser d'être guidée par la logique financière qui favorise le marché local privilégié et l'exportation vers le centre ;
7. Les emprunts éventuels à la technologie dont des modèles nouveaux devront être imaginés seront fait en fonction des besoins internes du développement populaire ;
8. Ce développement, même s'il exige de compter d'abord sur ses propres forces, n'a rien à voir avec l'autarcie. Le pays se doit de recourir à l'importation des inputs nécessaires à l'accélération de son développement (équipement, énergie, certaines matières premières). Les échanges avec l'extérieur restent nécessaires mais doivent être qualitatifs ;
9. Il va falloir développer l'autonomie collective avec les pays du Sud en agissant dans deux directions :

- 1) L'entraide mutuelle (échange des matières premières, en évitant plusieurs intermédiaires).
- 2) Contrôle national de l'exploitation des ressources naturelles. Les exportations doivent être réduites au niveau des importations exigées par la stratégie interne du développement endogène.

Actuellement, on exporte en fonction des besoins du centre et puis on se pose la question de savoir quoi faire avec les devises.

II. Quelques éléments de base des politiques macro-économiques pro-pauvre

1. Mettre en place des politiques macroéconomiques stables

1°) Stabilité macroéconomique : caractéristiques et conditions

La lecture de nombreuses analyses contenues dans les rapports du PNUD sur le développement humain dans le monde, études, par pays, DSRP des nombreux pays de l'Afrique subsaharienne ont montré la diversité des causes de la pauvreté selon les pays. Il est donc évident que la situation spécifique d'un pays doit être prise en compte au moment de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cependant, quel que soit le pays, il est aujourd'hui admis que la stabilité macroéconomique est le fondement de la réussite des politiques de croissance économique et de développement du secteur privé.

2°) Influence des politiques macroéconomiques sur la croissance et les pauvres

➤ Cadre macroéconomique suscitant la confiance.

En proposant un cadre macroéconomique stable pour soutenir l'ensemble de leurs politiques économiques, les autorités du pays envoient un message clair au secteur privé et aux investisseurs étrangers. L'adoption et la mise en œuvre d'un tel cadre sur une longue période accroissent d'autant la confiance des opérateurs économiques et l'impact sur la croissance économique et les variables mesurant la pauvreté.

➤ Un environnement des affaires transparent et prévisible.

L'instabilité du cadre juridique et institutionnel ainsi que l'absence de visibilité sur les politiques publiques ne contribuent pas à la sécurisation des investissements et à l'attrait des investisseurs étrangers.

➤ Maîtrise de l'inflation.

Les politiques macroéconomiques menant à une inflation modérée et stable ont des effets directs et indirects sur les conditions de vie des pauvres. En effet, les pauvres sont généralement moins à même de se protéger contre l'inflation que les groupes les plus aisés dans une société où les transactions monétaires sont importantes.

➤ **Viabilité/soutenabilité de la dette.**

Le surendettement constitue un obstacle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté quand il conduit à une réduction du niveau des investissements. Cela se produit quand les créanciers doutent de la capacité du pays (ou du gouvernement vis-à-vis des créanciers intérieurs) à rembourser les intérêts d'un nouvel emprunt.

➤ **Efficacité des politiques budgétaires et fiscales.**

La politique budgétaire (touchant les questions de déficit public, de composition des dépenses, de structure des recettes fiscales, etc.) joue, à travers son impact sur l'équilibre macroéconomique, un rôle majeur sur le niveau de croissance économique et sur sa répartition.

En optant pour une structure donnée des dépenses publiques et leur redéploiement (vers la santé, l'éducation, les infrastructures socioéconomiques), la politique budgétaire et fiscale peut avoir des effets redistributifs importants et favorables aux pauvres. L'objectif principal de la politique fiscale consistera à accroître les ressources de l'État, en particulier celles destinées aux programmes de réduction de la pauvreté.

2. Comment identifier de façon pratique, les mesures de politiques de croissance au service du développement humain ?

Il importe que, lors de la formulation des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté, les dimensions du développement humain, ou certaines d'entre elles, soient considérées comme des objectifs à atteindre et que ces derniers soient formulés de façon à permettre d'évaluer les progrès réalisés. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devraient faire intervenir des mesures de politique agissant dans les deux sens, à savoir : premièrement, aller de la croissance au développement humain, c'est-à-dire prendre les actions nécessaires pour convertir l'accroissement de la richesse en progrès en termes de développement humain. Deuxièmement, il faudrait faire en sorte que le développement humain accélère la croissance.

Si une personne en bonne santé et bien éduquée peut permettre d'accroître la productivité dans le pays, rien n'indique a priori qu'une personne bien formée trouve automatiquement un emploi.

3. De la croissance au développement humain

Le mécanisme de transmission des effets de la croissance économique vers le développement humain dépend de deux types de liens : l'influence des activités et des dépenses des ménages sur le développement humain, d'une part, et l'influence de l'action et des dépenses de l'État, d'autre part.

Les effets positifs de l'augmentation du revenu familial sur le développement humain.

On fait l'hypothèse, à ce stade, que le gouvernement a mis en place les politiques appropriées de croissance et qu'elles ont permis d'accroître les revenus des pauvres. Avec les revenus supplémentaires découlant de la croissance, les familles peuvent acheter davantage de fournitures scolaires ou scolariser leurs enfants plus facilement. Un revenu plus élevé permet également d'améliorer la santé. Une hausse du revenu des ménages est généralement associée à une amélioration des indicateurs de la santé tels que les rapports taille-âge, les taux de survie et l'espérance de vie à la naissance, ainsi qu'à la diminution des maladies chez les enfants.

Nécessité d'accroître les dépenses des secteurs pauvres dans les budgets de l'Etat

Le premier objectif de l'État, c'est de maximiser ses ressources en investissant dans les secteurs porteurs considérés comme des gisements de ressources, mais aussi en mettant en place les mécanismes susceptibles d'éviter les fuites fiscales dans ses secteurs. C'est le cas des secteurs miniers qui pourraient générer des revenus supplémentaires à mettre au profit du développement humain.

Par ailleurs, l'État devrait utiliser les revenus de la croissance dans les domaines favorisant les dimensions du développement humain, c'est-à-dire dans les différents domaines permettant de renforcer les capitaux des pauvres.

Par exemple, investir les revenus de la croissance dans l'éducation permet de renforcer plusieurs autres dimensions du développement humain. L'expérience a montré que l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable est, par exemple, difficilement réalisable si elle n'est pas accompagnée d'un effort d'éducation.

On sait par ailleurs que les taux de mortalité maternelle et infantile diminuent sensiblement avec des niveaux élevés d'instruction des femmes. Il est également bien connu que la productivité plus accrue des populations plus éduquées a un effet bénéfique sur la croissance économique. Ces catégories de dépenses de l'État, quand elles sont financées par les fruits de la croissance, contribuent à la création du cercle vertueux « croissance-développement humain-croissance ».

4. Du développement humain à la croissance

Les bénéfices économiques les plus manifestes qui sont générés par le développement humain sont liés à une plus grande productivité de la population active, et particulièrement des personnes les plus pauvres dont la nutrition, la santé et l'éducation s'améliorent de ce fait. Cela ne signifie pas pour autant que les investissements dans la santé et l'éducation aient seulement pour finalité d'améliorer la productivité. De nombreux autres types d'investissements dans le développement humain ont un réel effet positif sur l'économie. La productivité peut être augmentée en améliorant les capacités, l'organisation et la gestion de la force de travail, en favorisant l'utilisation des technologies de pointe, en attirant les capitaux extérieurs et les technologies étrangères et en renforçant le rôle des institutions publiques et privées, y compris l'État et les systèmes juridique et financier.

BIBLIOGRAPHIE

- Ames Brow W. and Devarajan S., (2000), Problèmes macroéconomiques, Banque Mondiale, Washington
- Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité en R.D. Congo, Rapport conjoint PAM et IFPRI, janvier 2014
- Banque Mondiale (1998), Madagascar ; Un agenda pour la croissance et la réduction de la pauvreté
- Bofoya Komba B., Finances publiques approfondies, Kinshasa, Galimage, p172
- Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 ;
- Chen, E.K.Y (1997), "The total factor productivity debate: Determinants of economic Growth in East Asia", Asian-Pacific Economic Literature, Vol. 11, n°1, (May 1997), pp.18-38
- CNUCED (2004), Rapport sur l'investissement international
- CNUCED (2004), Rapport sur les pays les moins avancés
- CNUCED (2013), Rapport annuel sur le Développement dans le monde
- Collins & Bosworth (1996): "Economic Growth in Est Africa: Accumulation versus Assimilation" Brookings paper on Economic Activity. Vol. 1996, n°2
- Commission économique pour l'Afrique (2004), Les économies de l'Afrique Centrale
- Condensés Hebdomadaire d'informations statistiques 2017,2018 et 2019 ;
- Emmanuel A., (1969), L'échange inégal, essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux, Paris, Mospéro, « Economie et socialisme », n°12
- Enquête 1-2-3 de l'INS, 2012
- Etats des Suivis Budgétaires (ESB) 2017-2019 ;
- Étude du Secteur Agricole – Synthèse du Bilan diagnostic ; octobre 2009.
- Frank G., Le Développement du Sous-développement en Amérique Latine, Maspéro, Paris, 1969
- Gilbert AHO ; Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain, Publication PNUD
- Grilliches, Z.,(1994), « Productivity R&D, and the data constraint », American Economic Review, Vol.81, n°1, (March 1994)
- Loi relative aux Finances Publiques (LOFIP) ;
- Lois de Finances 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 ;
- Ministère de la Santé Publique (2014), Indice de disponibilité et de capacités opérationnelles des services de santé ;
- Munkeni F., (mars 2018), Propositions des domaines prioritaires du PNSD, communication faite lors de l'atelier du recadrage du PNSD ;

- ODEP (2017), Rapport sur l'analyse de l'exécution de la loi de Finances 2016 par les organisations de la société civile ;
- ODEP (2018), Rapport de la mission d'évaluation citoyenne de l'exécution des budgets de l'Etat dans les secteurs pro-pauvres de 2014 à 2016 ;
- ODEP (2021), Rapport du contrôle citoyen l'exécution du budget global et des dépenses publiques pro-pauvres pour la période de 2017-2019 ;
- ODEP (2021), Rapport du contrôle et suivi citoyen de l'ODEP sur la situation de la riposte et des effets de la covid-19 sur les tissus économique et social de la RDC ;
- Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017-2050
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020.
- PNUD (2010) ; Rapport national du développement humain, la décentralisation et la gouvernance démocratique face à l'impératif du développement humain, document officiel, inédit
- PNUD (2016), Rapport national sur le développement humain, croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation, document officiel, inédit
- PNUD, 1996, 1997, 2003, 2005 et 2016, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD/Bénin (2011) : Politiques de croissance pro-pauvre : contraintes et défis au Bénin, Document de travail, inédit ;
- Projet de loi des finances 2025 ;
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2013-2020 ;
- Rapport de monitoring de l'exécution de la loi de finances de Janvier à Septembre 2021 ; Décembre 2021
- Rapport sur la Revue diagnostique des Dépenses Publiques de base du secteur Agricole et Rural « RDPA » de 2007-2013 ; Novembre 2015
- RDC (2016), Mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA), pour la décennie 2011-2020, rapport national d'évaluation à mi-parcours, inédit
- RDC, Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération, 2011 - 2015
- Réduction du train de vie de l'Etat : les propositions de l'ODEP, Février 2023
- Samir A., Le modèle théorique de l'accumulation et du développement dans le monde contemporain, Tiers-Monde, Tome XIII, n°52, 1979
- Senhadji, A(1999) : "Sources of Economic Growth : An extensive Growth Accounting Exercise", in IMF working paper, n°99/77, (June 1999)
- Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 ;
- United Nations/ECOSOC (2004), Mobilisation des ressources aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.